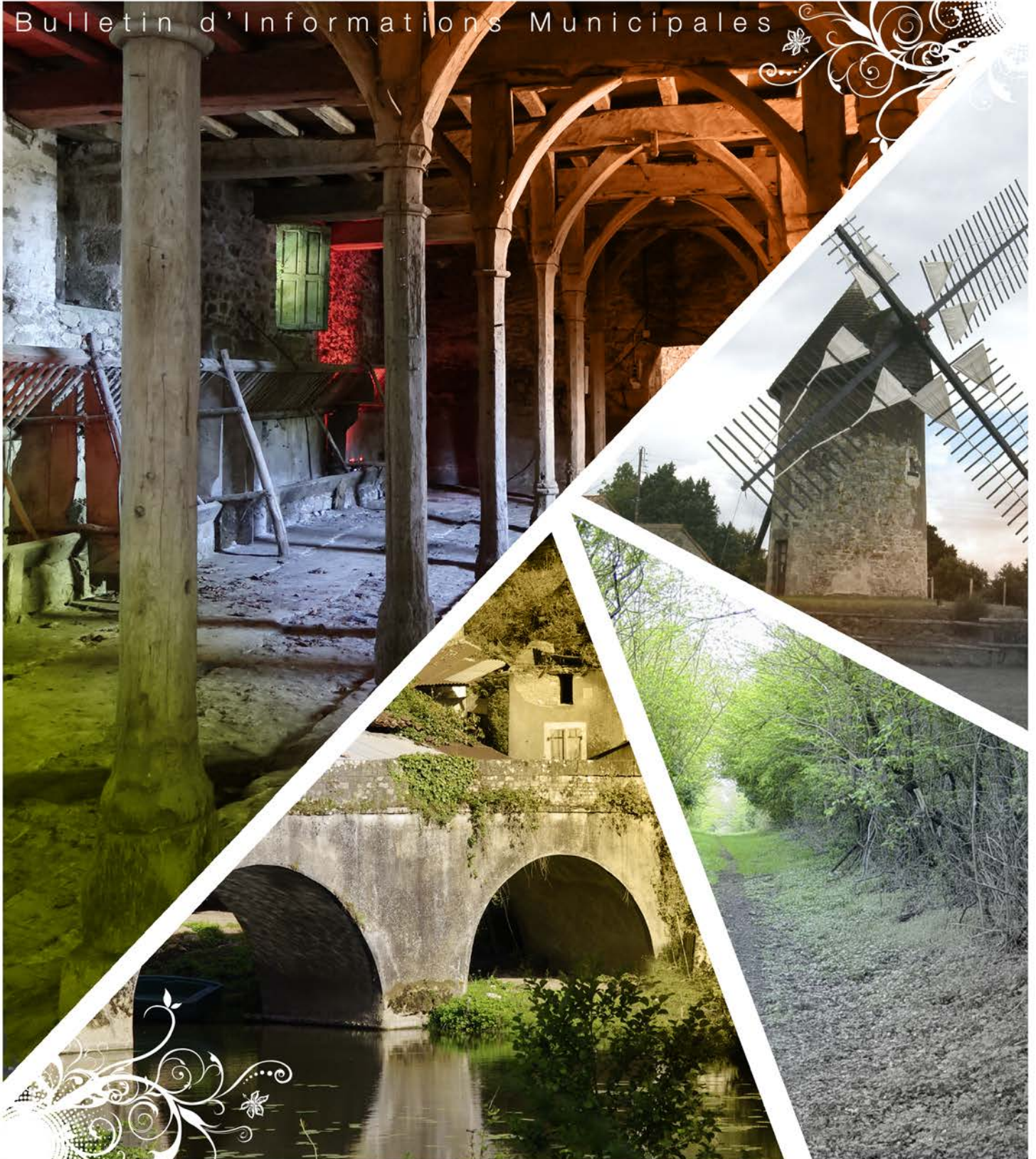


Bournezeau

St-Vincent-Puymaufrais



Bulletin d'Informations Municipales



JANVIER
2021



Mai 2020 : distribution de masques à la population



Mai 2020 : élection du Maire et installation du nouveau Conseil



Juillet 2020 : Insertion du « Au fil du temps » dans le bulletin communal par la Commission histoire et les élus



Septembre 2020 : Conférence, exposition « Les réfugiés Ardennais en Vendée



Novembre 2020 : Cérémonie commémorative du 11 novembre





Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je reviens vers vous en cette fin d'année 2020 qui restera certainement gravée dans nos mémoires comme celle des défis et épreuves pour vaincre un ennemi invisible la COVID-19. A l'heure où je vous écris, nous voilà à nouveau confinés et j'ai une forte pensée pour les malades et leur famille. Nous apportons toute notre reconnaissance et nos remerciements aux professionnels de la santé fatigués par la première vague qui doivent à nouveau mettre toute leur énergie pour apporter les meilleurs soins.

Face à cette crise sans précédent que nous traversons et toutes les difficultés que cela entraîne, nous constatons une grande faculté d'adaptation dans nos territoires ruraux par l'entraide déployée aux plus vulnérables, les actions mises en place par les associations qui sont privées de leurs activités habituelles et leurs fêtes et par les commerces locaux pour leur survie. Nous espérons que le regain pour les circuits-courts et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise. Nous remercions les agents territoriaux et les bénévoles qui permettent de réaliser les organisations intrinsèques.

Après une mise en place retardée du Conseil Municipal en mai et les événements de ces derniers mois, chacun prend conscience que la commune a son rôle à jouer. C'est vers elle que se tournent en premier les habitants. Le Maire, les élus, tentent dans la mesure des moyens qui sont les leurs, d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes quotidiennes. Il s'agit là de l'essence même de notre fonction d' élu.

Il est de tradition à cette période de présenter le bilan des actions menées à bien par les élus pendant l'année écoulée ainsi que les orientations et les grands projets qui seront mis en œuvre pour les années à venir.

Bien que très courte pour nous, l'année 2020 marquera notre volonté et notre détermination à poursuivre la dynamisation de notre commune et nous avons continué la réalisation des projets en cours au moment de notre élection. Ainsi, sont achevés les gros travaux de l'église, l'extension de l'accueil de loisirs dont les clés ont été remises le 22 octobre 2020.

La Commune poursuit le travail autour de l'aménagement du futur lotissement « Fief du Château », route de Chantonnay. Le permis d'aménager a été déposé le 20 octobre pour la première tranche (cinquantaine de logements) et nous pourrions commencer la commercialisation des parcelles à partir du 2^{ème} semestre 2021.

Notre engagement à rendre un cadre de vie agréable et à travailler pour l'embellissement du centre bourg en intégrant le développement durable, nous conduit à poursuivre la réflexion sur le devenir de l'ensemble des bâtiments communaux et du vieux château acquis fin 2017. Il est inscrit au titre des bâtiments de France depuis le 3 juillet 2020.

En lien avec la Communauté de Communes du Pays de Chantonay et soucieux de la nécessité d'être acteurs pour les actions liées au changement climatiques et aider au développement des énergies renouvelables, nous participons à la réalisation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui doit être signé en décembre 2020.

Vendée Numérique en partenariat avec le Conseil Départemental, le SYDEV et la Communauté de Communes procède au déploiement du réseau de la fibre optique en proposant des accès au Très Haut Débit pour une couverture à 100 % de notre territoire d'ici fin 2023. Pour Bournezeau, certaines zones sont éligibles au raccordement. Vous pouvez tester votre éligibilité avec la carte interactive présente sur le site «www.vendeenumerique.fr». C'est plutôt réjouissant à l'heure où l'on parle de nouvelles organisations dans le monde du travail avec le co-working, lieu de rencontre et de partage, etc...

Un mot de nos zones économiques gérées par la Communauté de Communes où les PME installées offrent de nombreux emplois et participent au dynamisme de notre commune. La zone Vendéopôle bien située aux abords de l'autoroute est très sollicitée par les PME pour leurs agrandissements ou leurs installations. Je rappelle que des projets pourraient voir le jour et que la « Société Hoffmann Grenn Ciments Technologies » usine de ciment « bas carbone » déjà présente sur ce site, a privilégié notre commune pour la construction de sa deuxième usine et nous nous en réjouissons.



Dans le domaine de la santé, le désert médical est une de nos préoccupations pour Bournezeau et pour les communes de notre territoire. Soyez certains que nous n'abandonnons pas et mutualisons nos forces pour trouver des solutions.

Tout ceci est fidèle à notre programme et nous avons toujours l'énergie pour la réalisation des projets, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. Nous nous employons pour que les droits et devoirs de chaque citoyen soit respectés et nous comptons sur l'implication de chacun pour lutter contre les incivilités (bien trop nombreuses) et œuvrer pour le respect du bien vivre ensemble !

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin les comptes rendus des Vice-Présidents pour toutes les informations des différentes commissions.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences », Françoise Dolto.

Pour conclure, au nom des élus et des agents territoriaux, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année qui ne ressembleront pas à celles que nous avons connues et plus que jamais pour retrouver une vie dite normale, nous devons respecter les consignes dans le respect des règles sanitaires pour le bien de tous.

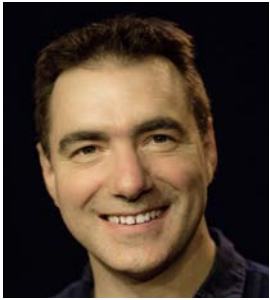
Je vous donne rendez-vous dès le début du mois de janvier 2021 pour vous retrouver de manière atypique puisque la traditionnelle cérémonie des vœux est annulée.



Le 24 novembre 2020
Le Maire,

Louissette BILLAUDEAU





Chère année 2020...

Au moment où j'écris cet éditorial, il ne nous reste que quelques petites semaines avant que tu ne laisses ta place à un nouvel an...et un nouvel horizon. Plus lumineux, nous l'espérons.

Chère année 2020, pour être honnête, à Saint Vincent Puymaufrais, à Bournezeau, d'un « bout du monde » à un autre, et sans doute un peu partout sur la planète, nous ne sommes pas fâchés de te quitter. S'il fallait te qualifier, j'emprunterais à la Reine d'Angleterre son inoubliable expression « annus horribilis » prononcée le jour du 40^{ème} anniversaire de son accession au trône.

« Va-t'en mauvaise année, va-t'en rejoindre les mauvaises années au panthéon des désastres : Entre ici 2020 avec ton sinistre cortège, de coronavirus, de confinement et de peur. »

Mais paradoxalement, si le confinement nous a brutalement reclus à l'intérieur de nos maisons, et parfois poussés à l'intérieur de nous-mêmes... il nous a aussi ouverts sur le destin terrestre. Alors à défaut de donner un sens à la pandémie, sachons réfléchir à nos vies, à notre relation au monde, et au monde lui-même.

Que penser d'un monde où l'homme veut dominer la nature ? Plus nous devenons maîtres de la biosphère, plus nous en devenons dépendants : plus nous la dégradons, plus nous dégradons nos vies. La crise de la pandémie donne quelque sève à la conscience écologique : la lutte contre le réchauffement climatique et la défense de l'environnement ne doivent-ils pas être une priorité ?

Que penser d'un monde où l'homme s'engage dans une course effrénée à la consommation, et à la barbarie froide et glacée du calcul et du profit ? Que penser d'un monde où le fossé (pour ne pas dire l'océan) s'élargit entre les riches et les pauvres toujours plus nombreux ?

En ce sens la crise COVID est apparue comme un miroir grossissant des inégalités...

En ces périodes de distanciation et de gestes barrières, 2020 nous aura prouvé combien la proximité et la solidarité constituent des solutions. Question globale ? Réponse locale. Commerces locaux, services de proximité... entraide villageoise nous ont montré combien ils étaient essentiels.

Certes, la chaleur de nos villages ne résoudra pas les problèmes du monde, mais ils doivent permettre à chacun de trouver réconfort et liens qui rassurent.

Heureusement, 2020 ne se résume pas seulement au confinement, ainsi nous avons eu la joie d'accueillir sur Saint Vincent Puymaufrais 11 bébés.

Qu'ils soient les bienvenus ! Nous comptons sur eux pour réparer le monde ! La tâche est grande !

Pensée sincère à tous ceux qui nous ont quittés et à leurs proches.

Cette année notre église a connu quelques réparations : réfection des toitures, consolidation des murs, restauration de la tourelle d'escalier et chapelle des fonts baptismaux. Je vous laisse découvrir le détail dans l'article de Michel Gilbert, élu en charge des bâtiments communaux.

Si les temps forts qui égrainent notre vie locale tout au long de l'année n'ont pu se tenir, ce n'est que partie remise. Le charme du Grand Bateau et les nombreux autres magnifiques sites de la commune nous tendent les bras pour des jours meilleurs. Vite, nous l'espérons.

Alors au revoir 2020... bienvenue à toi 2021.

Pour cette nouvelle année, je vous adresse à toutes et à tous, mes vœux les meilleurs.

Qu'en 2021 nous puissions continuer d'allumer des petites étoiles, et que les étincelles de solidarité durent chaque jour de l'année.

« N'oublions pas que ce sont les gouttes d'eau qui nourrissent le creux des ruisseaux. Si les ruisseaux savent trouver la mer. Peut-être saurons nous trouver la lumière... »

Bonne année 2021 !

Le 24 novembre 2020

Le Maire délégué,



Jérôme AUBINEAU



Photos « pris sur le vif » P.2

I – LE MOT DU MAIRE DE BOURNEZEAU	P. 3
LE MOT DU MAIRE DELEGUE	
DE ST VINCENT PUYMAUFRAIS	P. 5

II – SOMMAIRE	P. 6
----------------------	------

III – ACTIVITÉS COMMUNALES

- Ressources Humaines P. 7
- Aménagement du territoire P. 8
- Urbanisme : quelques rappels P. 9
- Développement durable P. 11
- Voirie, réseaux P. 12
- Bâtiments, cimetières P. 13
- Camping municipal P. 14
- Affaires scolaires P. 15
- Enfance jeunesse P. 17
- Affaires sociales P. 18
- Foyer soleil P. 18
- Relations avec les entreprises P. 19
- Associations sportives P. 19
- Culture, patrimoine P. 20

IV – EN LIAISON AVEC NOS PARTENAIRES

- Communauté de Communes P. 21
- Office de tourisme P. 24
- SCOM : Consignes de tri /
Retrait des sacs jaunes / Déchèteries P. 24
- SCOM : Recyclage des coquilles d’huîtres .. P. 25
- SPANC : Entretien des assainissements
non collectifs P. 26
- Transport solidaire P. 26
- Pôle Emploi / Mission Locale P. 27

V – ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE ET AUTRES SERVICES A LA POPULATION

Enfance/Jeunesse :

- Ecole publique « La Courte Echelle » P. 28
- Amicale Laïque P. 29
- Ecole privée « Saint André » P. 30
- Maison Familiale Rurale P. 31
- Les Marsupil’Amis P. 31
- Familles Rurales P. 31

Associations sportives :

- Basket Club Bournezeau P. 33
- Bournezeau Sports Mécaniques P. 33
- Courlisch’Club P. 34
- Ecole des Sports P. 34
- Gingko P. 34
- Rythme Jazz Dance P. 35
- USBSH P. 35
- Les Randonneurs P. 35

Associations culturelles :

- Les Amis de la bibliothèques P. 36
- Les Pattes à tracs P. 36

Associations sociales et humanitaires :

- Don du sang P. 36
- ADMR P. 37

Associations seniors :

- Club de l’Amitié P. 37

Associations diverses :

- NALA P. 38

Autres :

- EHPAD Les Humeaux P. 38
- Les Sapeurs-pompiers P. 39
- Relais paroissial P. 40

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Tarifs municipaux 2020 P. 41
- Tarifs des salles municipales 2020 P. 42
- Statistiques 2020 P. 44
- Démarches administratives : carte d’identité,
carte grise P. 45
- Maison France Services à Chantonay P. 45
- Recensement citoyen P. 46
- Recensement de la population P. 46

VII – CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

- Calendrier des évènements P. 48
- Contacts et horaires de la mairie P. 48
- Inscription Newsletter P. 48

RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal a été élu avec une vision globale pour une durée de six années et je rappelle que la mairie est une collectivité territoriale, avec ses agents, qui a pour vocation de rendre un service public et satisfaire les besoins quotidiens de la population.

C'est là que la collaboration entre les élus et le personnel communal prend tout son sens, résultat de relations saines et respectueuses dont je me porte garante. Devenir fonctionnaire, c'est mettre ses compétences au service de l'intérêt général.



DAUGER Amélie

Merci à Madame Amélie DAUGER, Directrice Générale des Services, qui met toute sa volonté, son énergie et ses compétences en orchestrant l'ensemble des services municipaux, pour analyser et répondre aux actions en respectant le cadre juridique et administratif avec une cohérence des orientations préalablement définies.

Merci à l'équipe administrative qui accueille, informe et assure les différentes tâches au quotidien pour une qualité des prestations rendues aux citoyens. Vous le constaterez à l'intérieur de ce bulletin, l'équipe s'est renforcée avec la venue, le 7 octobre, d'Emilien LONGIN, en tant qu'Adjoint à la DGS.

Merci aux personnels employés à l'école, au service de la restauration et de la pause méridienne pour leur dévouement et leur adaptation au cours de cette année difficile avec la crise sanitaire.

Merci aux agents des services techniques qui gèrent la voirie, les bâtiments et les espaces verts sous la direction de Yoann BRETAUD, arrivé fin août, en remplacement de David DROUET, à qui nous souhaitons une parfaite réussite dans son nouveau travail.



BRETAUD Yoann

Chaque métier demande des exigences et nous veillons à reconnaître et à récompenser les efforts faits par chacun des agents pour le bien des administrés.

*Le Maire,
Louissette BILLAUDEAU*



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FUTUR LOTISSEMENT « LE FIEF DU CHÂTEAU »

La Commune poursuit le travail autour de l'aménagement du futur lotissement Fief du Château, route de Chantonnay.



Ce lotissement comptera une centaine de logements et sera réalisé en deux tranches. Des logements sociaux y seront également proposés. La première tranche (cinquantaine de logements) s'annonce imminente puisque le permis d'aménager a été déposé le 20 octobre. Trois mois d'instruction s'avèrent nécessaires. Parallèlement, la consultation des entreprises sera lancée avant la fin d'année 2020, afin que les travaux puissent commencer au premier trimestre 2021. **La commercialisation des parcelles aux habitants pourrait débuter en octobre 2021.**

La surface moyenne des lots sera de 374 m² avec des variations de 320 m² à 410 m². Un règlement de lotissement s'appliquera de façon à définir les possibilités d'implantation des maisons, les types de clôtures... La Commune réalisera tout ce qui

relève de la viabilisation (alimentation en eau, gaz et électricité, réseaux de télécommunication en incluant la fibre optique...) les voies de dessertes et espaces communs.

Face à la densification du bâti dans ce secteur, la Commune va réaliser un aménagement de la route départementale de Chantonnay afin de limiter la vitesse et favoriser les circulations douces en reliant le lotissement Fief du Château au lotissement Eco Quartier. Ces travaux consisteront en la réalisation de deux écluses (rétrécissement de chaussée), deux plateaux surélevés et deux quais bus.

*L'Adjoint délégué,
Jeannick DEBORDE*

URBANISME

QUELQUES RAPPELS...

Il nous semble opportun de rappeler des règles essentielles au vu des nombreuses infractions relevées, qui peuvent découler de la méconnaissance de la réglementation, mais aussi parfois du non-respect de la décision donnée.



Le code de l'urbanisme Article L101-3 régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonay (PLUi) en vigueur depuis le 03 janvier 2020, en s'appuyant sur le code de l'urbanisme, impose ses propres règles.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site « Géoportail de l'Urbanisme » à geoportail-urbanisme.gouv.fr

Vous avez un projet d'achat de terrain, de construction, d'extension, d'aménagement ou de modification de bâtiments, de clôture, de changement d'ouvertures... Vous devez tout d'abord vous assurer que votre projet remplit pleinement les conditions des différents règlements, puis vérifier s'il est soumis à Permis de Construire ou à Déclaration Préalable. Pour cela, quelques exemples fréquents sont donnés ci-dessous, mais cette liste n'est pas exhaustive et vous pouvez vous aider du document CERFA 51434*07, plus complet (disponible sur internet).

Attention, toutes les clôtures sont soumises à autorisation d'Urbanisme qu'elles soient en limite du domaine public, ou en fond de jardin. Il faut donc avant de commander des matériaux, s'assurer que la clôture envisagée est réglementaire, déposer **une Déclaration Préalable et attendre la réponse.**

Des professionnels sont à votre écoute pour toutes vos questions, et notamment l'architecte du C.A.U.E. : il suffit de prendre rendez-vous en appelant au 02.51.37.44.95, ce conseil est gratuit.

Il est impératif d'attendre la décision finale avant de commencer tous travaux.

Autre précision importante : depuis le 3 juillet 2020, l'ancien château (communs et jardins) est inscrit au titre des monuments historiques. Il découle de ce classement que tous les bâtiments situés dans un périmètre de 500 mètres autour du monument historique, sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en cas de demande de travaux.

QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TRAVAUX ? QUELQUES EXEMPLES FRÉQUENTS

Les délais d'instruction de droit commun sont de 1 mois pour une déclaration préalable, 2 mois pour un permis de construire (pour une maison individuelle) et un permis de démolir, 3 mois pour toute autre demande de permis de construire et permis d'aménager. Si votre projet nécessite une modification du délai d'instruction, vous en serez informé dans le mois qui suit le

dépôt de votre demande en mairie. **Vous pouvez récupérer les formulaires de travaux auprès de votre Mairie (service de l'urbanisme) ou sur le site internet www.service-public.fr.** Une fois le dossier complété avec les pièces demandées, vous pouvez, soit le déposer directement à la Mairie, soit l'envoyer en recommandé avec accusé de réception.



Projet	Caractéristiques	Type d'autorisation
Construction d'une maison d'habitation	< 170 m ²	Permis de construire
	> 170m ²	Permis de construire + recours à un architecte obligatoire
Agrandissement d'une construction existante : véranda ou garage accolé à un bâtiment existant	Surface de plancher ou emprise au sol ≤ 5m ²	Aucune
	Surface de plancher ou emprise au sol > 5m ² et ≤ 20m ²	Déclaration préalable
	Surface de plancher ou emprise au sol > 20m ²	Permis de construire
	En zone urbaine d'un PLU : surface de plancher ou emprise au sol > 5m ² et ≤ 40m ²	Déclaration préalable
Nouvelle construction (non accolée à un bâtiment existant)	Surface de plancher ou emprise au sol ≤ 20m ²	Déclaration préalable
	Surface de plancher ou emprise au sol > 20m ²	Permis de construire
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment	Création d'une ouverture dans un mur	Déclaration préalable
	Changement des menuiseries	Déclaration préalable
	Ravalement de façade	Déclaration préalable
	Transformation d'un garage en habitation avec modification de la façade (création d'une ouverture)	Permis de construire
	Modification de toiture (tuiles, velux, châssis, panneaux photovoltaïques.)	Déclaration préalable
Piscine	Bassin ≤ 10m ²	Aucune
	Bassin > 10M ² et < 100m ² , non couvert ou avec couverture d'une hauteur < 1,80m	Déclaration préalable
	Bassin > 100m ² ou avec couverture d'une hauteur > 1 ,80m	Permis de construire
	Piscine hors sol > 10m ² installée pour une durée de moins de 3 mois	Aucune
	Piscine hors sol > 10m ² installée pour une durée de plus de 3 mois	Déclaration préalable
Mur de clôture	En secteur délimité par un PLU	Déclaration préalable
	En secteur délimité par une délibération dans les communes dotées d'un PLU	Déclaration préalable
	Site inscrit / classé ou protégé	Déclaration préalable
	Clôture nécessaire à l'activité agricole	Aucune
Division d'une parcelle	La division crée au moins 1 lot en vue de construire mais ne nécessite pas la création de voies et/ou d'espaces communs	Déclaration préalable
	La division crée au moins 1 lot en vue de construire et prévoit la création de voies et/ ou d'espaces communs.	Permis d'aménager
Démolition	Démolition sans projet de reconstruction	Permis de démolir
	Démolition avec projet de reconstruction	Permis de construire

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER APRÈS L'OBTENTION DE L'AUTORISATION

- **Affichage sur le terrain** : une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue, celle-ci **doit être affichée immédiatement sur le terrain par un panneau visible de l'espace public et des voies de circulation pendant toute la durée des travaux**. Cet affichage fait débuter le délai de recours des tiers, qui est de deux mois. Ce délai passé, un tiers ne peut plus contester l'autorisation accordée.
- **La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)** : ce document est à remettre obligatoirement au service de l'urbanisme de la mairie, dès l'ouverture du chantier de construction (pas pour les déclarations préalables de travaux).
- **La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)** : c'est un document déclaratif obligatoire, remis au service urbanisme de la mairie par le bénéficiaire de l'autorisation. Il atteste de l'achèvement et de la conformité des travaux avec la demande préalable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN AXE PRIORITAIRE DE CE MANDAT

Nos projets s'inscriront dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui sera bientôt voté **au niveau intercommunal**. Il s'agit de conforter les actions déjà entreprises en partageant nos projets, mais aussi de se donner les moyens d'agir sur 5 priorités que nos 10 communes ont choisies ensemble :

- Sensibiliser nos concitoyens,
- Travailler sur **la mobilité** : handicap, pistes cyclables, transport en commun...
- Construire un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires,
- Développer **la filière bois**,
- Enfin, baptiser notre PCAET : **quel nom donnerons-nous à ce plan** auquel nous allons consacrer du temps et des efforts financiers ?

Consolider notre démarche en faveur de l'environnement,



Cabane des jardiniers près de la salle du Mitan.

En plein bourg, un verger partagé : du savoir-faire et des cueillettes à la portée de tous. Des fruitiers ont été mis en place... Arboriculteurs en herbe ou confirmés, organisons des animations autour des fruitiers pour apprendre les bons gestes d'entretien.

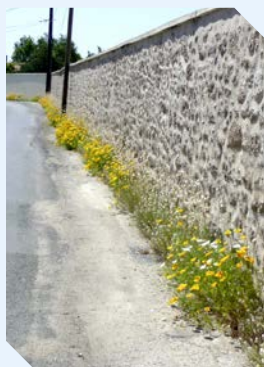
Un jardin pour produire des légumes frais et sains tout au long de l'année : les jardins familiaux, installés près de la salle du Mitan, dans un écrin de verdure disposent d'un parc clos avec un cabanon pour ranger les outils, une réserve d'eau (qui récupère les eaux de pluie du Mitan),... le tout pour une location modique.



Fruitiers du verger partagé dans le lotissement du Bois Courtaud.

De belles balades dans ou autour de Bournezeau : le sentier des châteaux, la Bourgadine, le sentier des viaducs,... L'association des randonneurs s'investit largement dans la mise en valeur de ce beau patrimoine (balisage, entretien, sorties,...). Le dernier né sur la Communauté de Communes : le sentier d'Amanéa, conjugue art et nature.

Des zones fleuries et des zones naturelles dans le bourg, pour préserver la faune et la flore : des prairies, des arbres, des haies,... Pour le plaisir des pollinisateurs, la gestion différenciée des espaces verts permet de faire voisiner des herbes folles, des parties tondues, et des espaces plus sophistiqués. Et si chacun de nous fleurissait son bout de trottoir avec des semis en pieds de mur ?



Eco-pâturage dans l'écoquartier.

Aller plus loin,

Trop de déchets sauvages dans nos lieux de vie et de randonnée : le coût est immense pour la planète. Pourtant, grâce à la déchetterie, la plateforme de déchets verts, les points de collecte papiers et verres, le ramassage hebdomadaire des sacs jaunes et poubelles grises, le compostage des déchets alimentaires,... l'excellence est à portée de main.

Economiser l'énergie, développer des sources d'énergie locales : le projet d'usine de méthanisation permettra de récupérer de l'énergie sur des déchets verts, des effluents d'élevages, des boues de station d'épuration,... Il faut aussi travailler sur les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable (éoliennes, photovoltaïque, filière bois,...). A ce titre, la ferme éolienne, dont une partie sera propriété des citoyens, devrait voir le jour à Bournezeau d'ici peu.



Relocaliser notre alimentation : avec le Projet Alimentaire Territorial, nous allons travailler sur un projet qui nous tient particulièrement à cœur. L'objectif est de s'approvisionner sur des filières courtes, de qualité environnementale, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ce P.A.T sera élaboré de manière collective à l'initiative des acteurs du territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Et si l'envie de vivre ici dans une commune agréable et bien vivante dépendait aussi de nous ?

Faire vivre les commerçants locaux, acheter le plus possible local, s'investir dans le milieu associatif pour animer, partager et donner... Nul ne peut prétendre à un salaire et à de meilleures conditions de vie ici, s'il consomme sans s'inquiéter des salaires et des conditions de vie ailleurs.

*L'Adjoint délégué,
Jeannick DEBORDE*

VOIRIE - RÉSEAUX

VOIRIE

Les travaux de voirie sont répartis en trois points :

- 1. Travaux de réparations de voirie (routes et chemins).**
- 2. Travaux de point à temps automatique.**
- 3. Travaux de curage de fossés.**

1. Travaux de réparations de voirie ce sont 134 284,90 € HT inscrits pour les travaux :

- Rénovation du parking des Acacias (reprofilage et bicouche)
- Le Bois Bonneau, route de St Hilaire (enrobé)
- Impasse Joseph Goëtz (reprofilage et bicouche)
- Avenue du Moulin, accès à l'école (enrobé)
- Le Grand Bateau (remise en forme et sablage)
- La Fouquetterie (enrobé)
- Chemin du Viaduc (Beignon) (reprofilage et sablage)

2. Point à temps : 25 tonnes 15 600,00 € HT

3. Curage Fossé et décapage

des accotements : 5 731 ml 7 023,84 € HT

- Curage Fossés (1 600 m)
- Décapage des accotements (1 900 m)
- Curage fossés et épaulement sur accotement (2 231 m)
Le Bois Bonneau route de St Hilaire

Notre commission Voirie, suite au Covid, ne s'est pas encore réunie. Elle se réunira en fin d'année 2020 pour définir les échéances des travaux pour l'année 2021.



ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES

À la suite de l'étude réalisée par la SAET, plusieurs rues nécessitent une rénovation de leurs réseaux d'eaux pluviales :

- La rue de la Doulaye, qui va nécessiter un aménagement futur de la voirie (trottoirs, piste cyclable...) en continuité de l'avenue du Moulin.
- La rue de l'Armistice
- La rue des Sables

Nous allons chaque année programmer une action supplémentaire sur les travaux de rénovation de nos réseaux eaux pluviales.

Plusieurs rues (Route des Pineaux, rue des Mésanges, rue des Hirondelles, rue des Pâquerettes, rue des Cyclonnes) nécessiteront un redimensionnement des canalisations sans création de nouveaux exutoires, dans le but d'éviter tout débordement en cas de grosses pluviométries.

EFFACEMENT DE RÉSEAUX

Les effacements de réseaux se poursuivent afin d'améliorer l'esthétique de nos rues, et notre performance de communication numérique.

Pour 2021, des travaux seront réalisés pour :

- La continuité de l'avenue du Moulin
- Rue de la Doulaye
- Rue de la Gare
- Rue des Sables et du Docteur Bastard

Coût des travaux est estimé à 1 141 000 € HT. Le reste à la charge pour la commune est estimé à 580 000 € HT.

*L'Adjoint délégué,
Christophe RINEAU*

BÂTIMENTS ET CIMETIÈRES

LE VIEUX CHÂTEAU

La réflexion sur l'utilisation future du site du vieux château est commencée. Au vu de l'importance et la richesse du site ainsi que du montant des investissements, il nous a semblé nécessaire de prendre les choses à la base et de commencer avant toute chose par diagnostiquer et faire appel à un programmiste. Il eut été dommage de commencer bille en tête sans avoir une vision globale et à long terme.

À la suite d'un appel d'offre, le groupement APRITEC a été retenu pour élaborer un programme cohérent englobant l'ensemble immobilier « mairie / foyer rural / bibliothèque ». En effet devant la nécessité d'agrandir notre mairie, il nous est apparu important de réaliser une étude commune pour les deux sites. Cela permettra d'avoir une vue globale de cet important investissement au service de la population. Le programmiste APRITEC nous apportera son expérience dans les domaines de programmation réhabilitation et restauration du bâti existant.

Après avoir fait une analyse du contexte et des attentes de la population un diagnostic précis des différents bâtiments et du parc sera réalisé. Ce groupement composé d'architectes, d'économistes, de paysagistes et d'historiens, doit nous présenter plusieurs scénarios possibles de réalisation,

ainsi qu'une approche budgétaire pour les travaux et pour le fonctionnement du nouveau site. À la suite de cette présentation un scénario sera choisi afin qu'APRITEC nous réalise un programme technique détaillé.

Bien sûr cette étude a un coût, 29 825 € HT pour l'ensemble « mairie / foyer / bibliothèque » et 58 835 € HT pour l'ancien château, mais l'inscription au titre des monuments historiques des dépendances du vieux château, de l'ensemble du parc et du carré en île nous permettra d'obtenir des subventions plus importantes auprès des différents partenaires. A ce titre, une subvention de 12 832 € nous est accordée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et notre dossier de demande de subvention sera étudié par le Conseil Régional et par le Conseil Départemental en début d'année. Nous escomptons 9 624 € supplémentaires.

ACCUEIL DE LOISIRS

Lancé sous le mandat précédent le planning de ce chantier fût fortement impacté par la crise sanitaire. Néanmoins fin octobre, nous avons eu le plaisir de remettre les clés de ce nouveau bâtiment à l'association Familles Rurales. Après quelques jours d'aménagement intérieur, les enfants peuvent, depuis novembre, profiter d'un bâtiment flambant neuf. Cette extension de 156 m² est principalement composée de deux salles d'activité respectivement de 60 m² et de 30 m². Il est complété d'un office de 12 m², d'une partie sanitaire et d'une partie rangement. Deux préaux d'une superficie totale de 90 m² viennent compléter cette nouvelle structure.

Réalisée pour un coût total de 447 997 € mais subventionnée par la DETR, Vendée Territoire et la CAF, le reste à charge pour la commune est de 223 390 €. Nul doute que l'équipe d'animation saura faire vivre ce nouveau bâtiment pour le plaisir et le confort des enfants.



CIMETIÈRE

Constatant un nombre important de tombes délaissées dans le cimetière de Bournezeau, un long travail de recherche des familles a été mis en place depuis quelques années. En 2020, 51 exhumations administratives ont été effectuées dans 27 concessions. À la suite de cela, un bornage des emplacements a été réalisé. Il permet de remettre à disposition la majorité des concessions et d'en laisser vacantes quelques-unes afin de faciliter l'accès dans la partie la plus ancienne du cimetière. Ces travaux ont été menés pour un coût total de 23 700 €. Une deuxième tranche d'exhumation est en cours de réflexion pour 2021 mais nécessitera la création d'un nouvel ossuaire.



L'ÉGLISE SAINT VINCENT PUYMAUFRAIS

Après la réfection des vitraux, cette année 2020 a été consacrée à la restauration de la tourelle d'escalier et chapelle des fonts baptismaux. Les travaux ont consisté à la réfection des toitures avec reprise partielle de la charpente ainsi qu'à la consolidation des murs qui avaient souffert d'infiltration. Les travaux de la tourelle d'escalier couverte en pierres sont terminés.

Par contre, pour la chapelle des fonts en raison de la crise sanitaire, le retard des entreprises spécialisées n'a pas permis le lancement des travaux avant l'hiver. D'un commun accord, il a été convenu, pour éviter les infiltrations, que l'entreprise bâche l'édifice durant cette période.

Les travaux seront donc terminés au printemps prochain. Le coût des travaux de l'absidiole couverte en pierres s'élève à 10 383 € HT. Celui de l'absidiole en ardoise à 6 400 € HT.

*Le Conseiller Municipal délégué,
Michel GILBERT*

CAMPING MUNICIPAL

Les règles sanitaires liées à la pandémie, nous ont fait réduire les dates d'ouverture de notre camping. Il n'a été ouvert cette année, que du 1^{er} juillet au 31 août, les 2 saisonniers Alexandre et Dylan ont assuré les permanences et le nettoyage/désinfection des sanitaires.

Cet été moins de visiteurs au global avec un peu plus de français et moins d'étrangers. Les « vacanciers très dissipés » qui venaient depuis 2 ans perturber la tranquillité légendaire de notre camping ne sont pas venus. Notre clientèle est essentiellement composée de campeurs de passage qui restent 1, 2, voir 3 nuits maximum et quelques ouvriers qui restent à résidence les 2 mois. Cette année nous avons des ouvriers qui travaillaient sur le chantier de réfection de la voie de chemin de fer la Roche/Yon - La Rochelle.

Malgré une bonne situation géographique, notre camping est loin de sa capacité de remplissage maximum, et le bilan comptable est négatif tous les ans, la commission tourisme du précédent mandat avait déjà réfléchi sur des solutions pour essayer de réduire ce déficit, la commission tourisme de ce nouveau mandat aura à cœur d'y travailler pour dynamiser le fonctionnement de notre camping.

Une curiosité cette année, une immense caravane américaine «AIRSTREAM» de 18 m de long est restée plusieurs semaines.



*Le Conseiller Municipal délégué,
Dominique GOINEAU*

AFFAIRES SCOLAIRES

L'ÉCOLE : UN BIEN PRÉCIEUX ET ESSENTIEL POUR LA COMMUNE.

Les écoles font partie intégrante de la vie de Bournezeau St Vincent Puymaufrais. Le rythme de la scolarité des enfants, entraîne une vie précieuse dans le cœur du village.

Elles constituent un lieu important d'échanges, de transmission des savoirs... Parce que chacun a « droit au meilleur là où il vit » (pour reprendre la formule d'Antoine Vitez), nous faisons tout notre possible, dans la limite de nos moyens et de nos compétences, pour que l'école continue d'ouvrir les portes du savoir à tous les enfants et leur donne l'appétit de croquer dans la vie et de vivre ensemble.

En septembre 2020, nous comptons environ 400 enfants scolarisés dans les écoles.

L'école publique de la Courte Echelle compte 193 élèves répartis sur 9 classes

L'école privée Saint André compte 201 élèves répartis en 8 classes.



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2, en juin 2020

DES ÉCOLES À L'ÉPREUVE DU VIRUS...

La période que nous traversons est inédite et bien étrange. Depuis l'annonce du 1^{er} confinement en mars 2020, la vie scolaire a vécu de nombreux épisodes.

Nous voulons profiter de ce bulletin pour **remercier les équipes pédagogiques et le personnel des écoles** qui se mobilisent et s'investissent pour accueillir les enfants en faisant preuve de grande réactivité et adaptabilité. Un grand Merci.

Garantir la sécurité sanitaire des enfants et des adultes présents à l'école constitue notre priorité.

Ainsi quelques soient les épisodes traversés (confinement/ Post confinement/protocole sanitaire allégé/Confinement II), nous n'avons pas hésité à renforcer les équipes, augmenter le temps de travail quand cela s'est avéré nécessaire.

Même en période de confinement (mars-avril-mai 2020) les écoles sont restées ouvertes et nous avons pu accueillir les enfants dits « prioritaires » pendant la pause méridienne.

LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF 2S2C : JUIN 2020

Après le confinement, la crise sanitaire et les contraintes de distanciation ont entraîné des conditions d'accueil très particulières.

En juin 2020, face au nombre croissant d'enfants qui avaient repris le chemin de l'école, face aux difficultés de retour à l'emploi pour les parents, l'équipe municipale a eu à cœur de mettre en place le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme). Après l'avoir défendu auprès de l'Inspection Académique, notre projet a été retenu et validé, et nous avons pu bénéficier d'une aide de l'Etat et le proposer aux deux écoles. Ce dispositif a permis d'offrir aux enfants des activités éducatives et ludiques sur le temps scolaire et sous

la responsabilité de l'Education Nationale. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur Familles Rurales qui dispose d'une réelle expertise dans l'animation. Nous les remercions vivement pour ce précieux soutien.

La mise en place du 2S2C, nous a permis (contrairement à beaucoup d'autres communes) d'accueillir une quarantaine d'enfants et nous a surtout offert l'avantage de continuer d'accueillir les enfants volontaires deux fois par semaine à l'école... sans quoi cela n'aurait pas été possible.

ET AUJOURD'HUI ? QU'EN EST-IL ?... UN MASQUE, UNE TROUSSE ET DES CRAYONS.

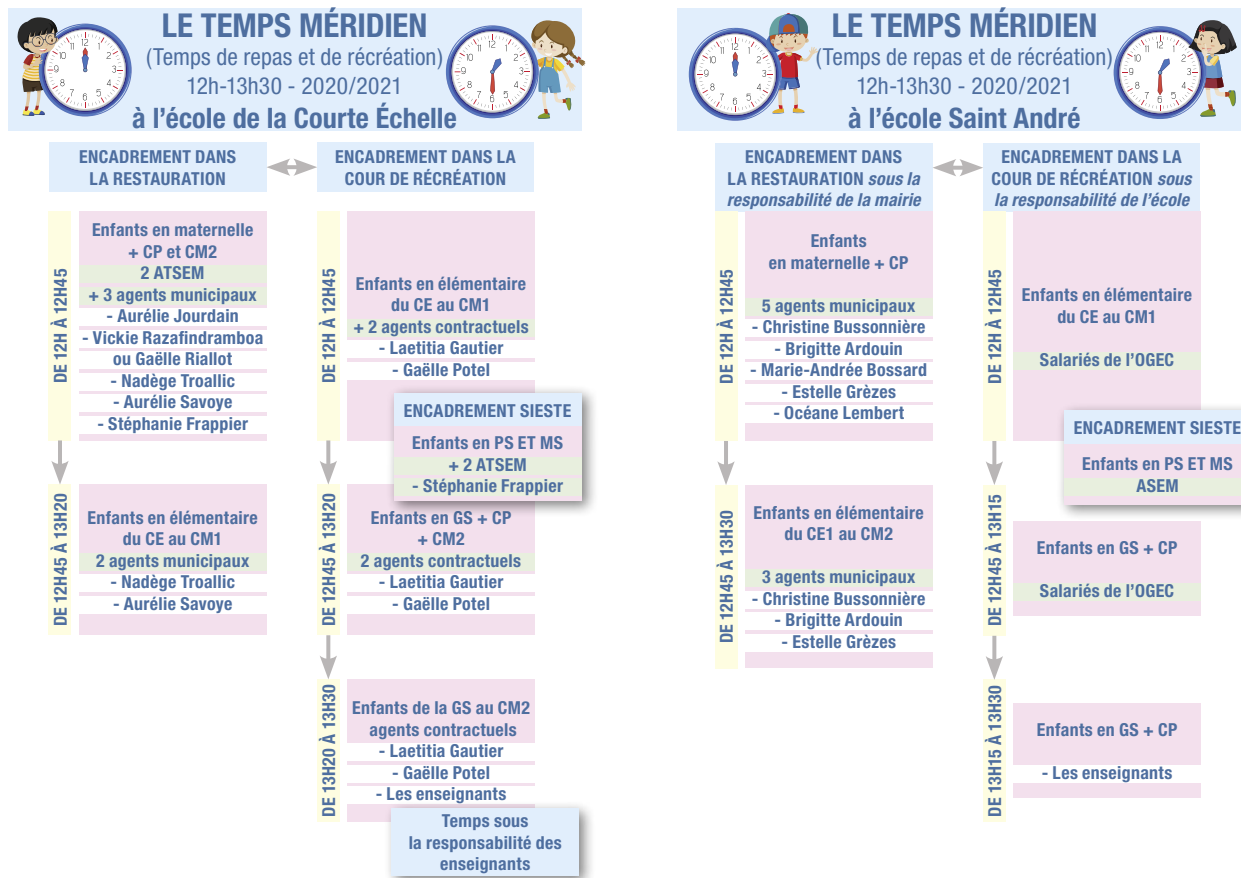
Si lors de la rentrée, le nouveau Protocole sanitaire délivré par le Ministère de l'Education Nationale s'est assoupli par rapport à ce que nous avons connu en fin d'année scolaire, en revanche depuis l'annonce du 2^{ème} confinement voici les principales réglementations en vigueur à l'heure où nous rédigeons cet article :

- Pas de brassage entre groupes d'élèves et classes.
- Les arrivées et départs sont étudiés pour limiter les regroupements élèves et parents.
- Port du masque obligatoire pour les enfants dès le CP.

Nous redoublons de vigilance et d'attention quant aux nettoyages et désinfections des locaux et l'application des gestes barrières.

LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ORGANISATION LORS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

De 12h à 13h20, récréation et restauration constituent le temps méridien qui est sous la responsabilité de la commune. Ci-joint, un petit schéma organisationnel avec l'ensemble du personnel.



N.B. : Cette organisation ne tient pas compte des aménagements opérés en cas de protocole sanitaire renforcé.

UN NOUVEAU VENU... UNE ÉQUIPE QUI SE RENFORCE

Depuis début octobre, Emilien LONGIN a pris ses fonctions en tant qu'Adjoint de Direction à la Directrice Générale des Services. A ce titre, il a en charge les affaires scolaires. Nous nous réjouissons de sa venue. Les enfants l'ont déjà rencontré à plusieurs reprises.

Le service de restauration scolaire (école publique et école privée) est géré par la commune. La cuisine des repas est effectuée sur le site de l'école publique « la courte échelle », et sous la responsabilité de notre prestataire Restauval (depuis 2019).

Ainsi, tout en prenant soin de respecter le cahier des charges (50% de produits issus du développement durable : frais, locaux, bio ...) Monsieur Decréssac, cuisinier, fait ses commandes, gère les menus (avec un comité menu constitué d'élus, de parents d'élèves, d'agents communaux).

Assisté par Christine Bussonnière, il confectionne les plats journaliers. Ils sont ensuite acheminés en liaison chaude, pour les enfants de l'école Saint André.

La majorité des enfants scolarisés mangent à la cantine.



PLAISIR DES PAPILLES... ET CONVIVIALITÉ

Le temps du repas est un moment important pour les enfants : s'il doit offrir un moment de convivialité aux enfants, il participe aussi à leur découverte et à leur éducation au goût et à l'équilibre des menus. Des menus à thème sont proposés régulièrement (le dernier en date était un menu alsacien !).

Si la crise sanitaire est venue perturber le fonctionnement « normal » de la cantine, soyez certains que nous veillons à ce que ce moment reste un moment agréable et convivial pour les enfants et le personnel.

Afin d'améliorer le bien-être des enfants et des adultes, le comité Restauration mène une réflexion autour de l'ambiance sonore des réfectoires...

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour rappel, vous pouvez consulter les menus en vous connectant sur le site de la commune

www.bournezeau.fr (onglet : Vie pratique / Enfance jeunesse / Restauration scolaire).

Le Maire délégué et 1^{er} adjoint,
Jérôme AUBINEAU



ENFANCE JEUNESSE

L'ENFANCE/ JEUNESSE : L'AFFAIRE DE TOUS...



De l'enfance à l'âge adulte il n'existe pas de trajectoire unique.

Et si l'enfance et la jeunesse, constituent des étapes importantes dans la vie, elles ne forment pas pour autant des «catégories» unifiées et homogènes.

Depuis longue date, la commune a donc fait le choix d'appréhender ce sujet de façon transversale et plurielle.

Cette orientation s'est notamment traduite par la « délégation » et les partenariats avec de nombreuses structures : L'association Familles Rurales pour l'accueil de loisirs péri-et extra-scolaire, la communauté de communes du Pays de Chantonay (le plan AMBITIONS Familles), la CAF, le Conseil Régional, le Département, les associations sportives et culturelles de la commune, les Marsupilamis....

Les enfants, les adolescents et les jeunes sont une richesse pour notre territoire, et représentent un enjeu majeur pour préparer l'avenir.

A leur égard, les responsabilités (pour ne pas dire les devoirs) sont collectives et doivent permettre à chacun de se construire, de grandir en confiance et réussir sa vie d'adulte.

Participer à la réduction des inégalités, donner aux enfants et aux jeunes les outils pour construire le monde de demain, ne sont pas vains mots pour embellir un bulletin communal, mais représentent des objectifs qui guident les travaux de la commission Enfance Jeunesse.

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT... POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS.

Fort de leur expertise en matière d'animation, la commune a confié depuis de nombreuses années l'accueil péri et extra-scolaire à l'association Familles Rurales.

Dans le cadre de cette mission la commune a versé comme chaque année une subvention de 139 000 €.

Depuis la mi-novembre les enfants peuvent bénéficier des nouveaux locaux à l'accueil de loisirs.

Nous regrettons que l'inauguration n'ait pu se faire. Ce n'est que partie remise : dès que les conditions sanitaires le permettront nous ne manquerons pas d'inviter la population à découvrir ce nouvel équipement. Ce sera aussi l'occasion de remercier l'ancienne équipe municipale qui a initié ce projet.

PETIT VIRUS...GROSSES CONSÉQUENCES

La crise COVID a affecté les sorties et activités sportives, culturelles, de la jeunesse...

Toutefois les associations n'ont eu de cesse de composer et faire preuve d'initiatives pour maintenir le lien avec les enfants et la vie associative. Bravo et tous nos remerciements.

Comme il est d'usage en début d'année de formuler les vœux les meilleurs :

Souhaitons que l'arrivée de 2021 coïncide avec le départ du virus, et qu'enfants et adultes retrouvent le chemin des activités...

Rédaction Jérôme AUBINEAU
La Conseillère Municipale déléguée,
Amélie BAUDET



AFFAIRES SOCIALES

LE CCAS DE BOURNEZEAU (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)
EST LE PROMOTEUR DE L'ACTION SOCIALE LOCALE.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution des aides extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Les publics concernés sont les personnes vulnérables :

- personnes handicapées, malades,
- personnes âgées,
- familles en difficulté.

Le **CCAS** est présidé de plein droit par le Maire de la Commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Si vous rencontrez des difficultés (familiales, financières,...) vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de la Mairie, 2 place de la Mairie - 85480 BOURNEZEAU :

- Téléphone : 02.51.40.71.29
- Mail : mairie@bournezeau.fr

En complément du CCAS, la Commission affaires sociales souhaite également promouvoir des actions en faveur des publics vulnérables. C'est donc à ce titre, et en partenariat avec les Courlisch, qu'une édition locale de la « Joséphine » a eu lieu sur Bournezeau, en octobre dernier. L'édition du Téléthon 2020 n'a pu avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire.

Nous vous rappelons également que des professionnelles sont à votre disposition si vous rencontrez des difficultés familiales,



personnelles, financières, d'accès au logement ou pour un accompagnement social et/ou à la parentalité :

- **Mme Eva COURSIMAULT, assistante sociale (secteur Bournezeau)**
- **Mme Céline FORT, puéricultrice (secteur Bournezeau)**

Contact :

Maison Départementale des Solidarités et de la Famille
15 Avenue du Général de Gaulle
85110 CHANTONNAY

Tél : 02 28 85 75 50

Ces échanges se feront dans la plus grande confidentialité.

*L'Adjointe déléguée,
Laurence BOURGEOIS*

FOYER SOLEIL

Le Foyer Soleil compte 17 logements. Ces locations sont principalement attribuées à des personnes âgées de 60 ans et plus. Il s'agit de logements T1 bis et T2.

Pour l'inscription, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de :

- M. Emilien LONGIN, Adjoint de Direction en charge des affaires sociales, en vous adressant soit à l'accueil de la mairie, soit par téléphone au : **02.51.40.71.29** ou par mail à : **emilien.longin@bournezeau.fr**

Un dossier d'inscription sera complété.



Avant la crise du COVID, des animations étaient proposées par le CCAS avec un intervenant : SIEL BLEU. Il organisait toutes les semaines une séance de gym douce adaptée aux résidents. Les membres du CCAS espèrent proposer la reprise des séances quand la situation sanitaire le permettra.

Mme JAULIN, Animatrice de l'A.D.M.R. proposait deux après-midis par mois, différentes activités, sous forme d'ateliers (jeu de société, peinture, bricolage, pâtisserie, etc...).

Dans le courant de l'été, une rencontre a eu lieu à l'extérieur près de la salle du Foyer Soleil, avec des membres de la municipalité pour faire connaissance.

*L'Adjointe déléguée,
Monique BROCHARD*



RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

La commission « Relations avec les entreprises » a été créée pour être au plus près des préoccupations des professionnels que sont les commerces de proximité, les artisans et les professions libérales.

Elle s'est réunie le 1^{er} octobre 2020 en présence d'élus et de représentants des commerces et de l'artisanat. En cette période de crise sanitaire, il s'avère que ce sont les commerces, les cafés, hôtels et restaurants qui sont les plus touchés. Les artisans après un ralentissement pendant la période de confinement ont pu reprendre rapidement leurs activités.

Ce fût l'occasion de rappeler les différentes actions proposées par l'Etat, le Département et la Communauté de Communes qui a proposé la mise en place d'aides sous forme de subventions ou de fonds d'aide à la relance en accompagnement à l'investissement. Une campagne de soutien « Achetons

local » a été mise en place afin que le regain d'intérêt envers les commerces de proximité se poursuive au-delà de la crise sanitaire.

La commission réfléchit aux moyens de communiquer avec les professionnels et de les rassembler, acteurs économiques essentiels pour le dynamisme et l'attractivité de la commune en espérant que l'Union des Commerçants actuellement en sommeil puisse être relancée.

*Le Maire,
Louisette BILLAUDEAU*

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Durement touchées par la crise du coronavirus, les associations sportives ont vu leur saison tronquée. L'année 2021 s'ouvre dans la plus grande des incertitudes.

Malgré l'arrêt brutal de la pratique du sport, félicitations aux associations qui, en accord avec la municipalité, pour garder une activité économique pendant le confinement, ont mis en place des actions telles que : plats à emporter, concours de pétanque, etc... tout en respectant les gestes barrières et distanciation sociale.

Pour rappel, la municipalité accorde une subvention globale aux associations de 10 616,80 €.

La municipalité soutient les associations et a l'espoir que les activités reprennent le plus rapidement possible.

*Le Conseiller Municipal délégué,
Jérôme BELAUD*



CULTURE ET PATRIMOINE

RIDEAU FERMÉ...
S'ENFERMER POUR S'EN SORTIR ? !

ANNULÉ... REPORTÉ... pourraient être les maîtres-mots de cette année 2020.

Expositions, spectacles, séances de cinéma, animations, festivals, gala de fin d'année... Toutes les initiatives privées, associatives, intercommunales qui participent à l'animation culturelle de notre territoire ont dû renoncer à leurs rendez-vous... Toutes ou presque ont dû refermer le rideau, pour tenter de se sortir de cette crise sanitaire.

Heureusement une « éclaircie » dans cette crise sanitaire nous a permis d'organiser une conférence (avec Christophe Dubois) et une exposition sur les réfugiés des Ardennes en Vendée en 1940. Ce sont 200 personnes qui sont venues les 19 et 20 septembre. Un moment très apprécié où l'émotion était au rendez-vous.

Que ce soit avec l'association Pattes à Trac, la Folie de l'ange, la Gaillarderie, la danse (Rythme et jazz), le cinéma (Familles Rurales), les loisirs créatifs, les amis de la bibliothèque, la fête de la musique à la Corbedomère, les festivals Eclats de livre ou Entr'acte d'automne : la vie sociale et culturelle est fortement impactée et l'addition est salée !

La crise COVID a bouleversé nos vies en y redéfinissant l'essentiel. Si nous sommes tous d'accord sur l'essentiel (manger, avoir accès à des soins,...) chacun a pourtant son idée de ce qui, pour lui est essentiel. Le commerce essentiel de l'un n'est pas le commerce essentiel de l'autre... Et les sorties culturelles ???

Victor Hugo écrivait « On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs, et on fait très bien, des réverbères dans les carrefours, dans les places publiques ; quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral, et qu'il faut allumer des flambeaux pour les esprits ? ».

Alors... puissent les activités reprendre très vite... nous retrouver, partager des émotions... et fort de leur élan créateur, gageons que les acteurs culturels feront de l'interruption : un nouveau chemin, feront de la chute : un pas de danse, de la peur : un escalier, et du rêve : un pont de lumière : Soyez certains que la commune est à vos côtés et apporte tout son soutien.



Allez vite en piste ! Haut les cœurs et bas les masques !

Si l'activité de la bibliothèque a été également fortement bouleversée, en revanche l'association des amis de la Bibliothèque en lien avec le Réseau des Bibliothèques du pays de Chantonnay, n'a eu de cesse d'inventer de nouveaux modes de prêt de livres.

Une situation qui nous rappelle combien les bibliothèques sont des lieux de transmission du savoir et offrent un service de proximité indispensable et sans équivalent. Le projet communautaire de lecture publique (médiathèque communautaire et réseau de bibliothèque) n'a jamais été aussi important et représente un véritable enjeu de territoire.

La commune de Bournezeau compte bien prendre sa place et y peser de tout son poids.

*Le Maire délégué et 1^{er} adjoint,
Jérôme AUBINEAU*

LE PAYS DE CHANTONNAY VOUS INFORME

www.cc-paysdechantonnay.fr

Page Facebook : CCPaysdeChantonnay 

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Le 3 juin 2020, le nouveau conseil communautaire a été installé avec 34 conseillers élus pour 6 ans. Mme Isabelle Moinet, Maire de Chantonnay, a été élue Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

ECONOMIE

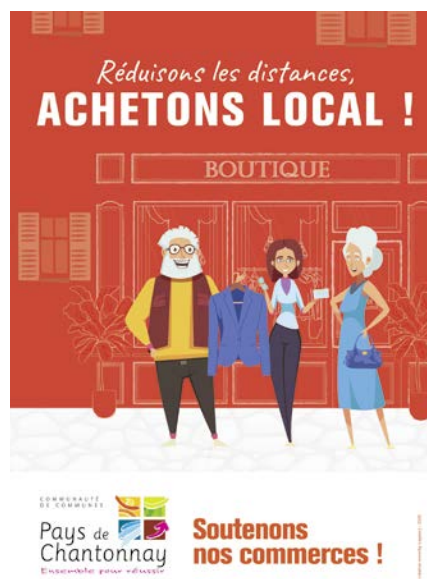
Soutien au monde économique :

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, la Communauté de communes a mis en place deux fonds d'aides pour soutenir les commerces et entreprises du territoire : un fonds d'aide pour les commerces de proximité et un fonds « d'aides à la relance ».

Soutenez les commerçants, achetez local ! :

Une première campagne de communication pour inciter les habitants à consommer local a été réalisée en juin 2020 « Réduisons les distances, achetons local ! » grâce à des affiches, banderoles, flyers diffusés sur l'ensemble des 10 communes du territoire du Pays de Chantonnay. Une nouvelle opération de soutien devait être proposée par la Communauté de communes en fin

d'année 2020, mais le confinement ne nous a pas permis de la réaliser : un **jeu-concours avec des bons d'achats à dépenser chez les commerçants**



et restaurateurs participants du territoire. Cette opération sera donc repoussée durant l'année 2021, lorsque le contexte sanitaire le permettra.

Des terrains et des bâtiments disponibles

Afin de faciliter la création et l'implantation d'entreprises, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay propose des terrains disponibles à la vente dans les zones d'activités et des bureaux et ateliers-relais disponibles à la location. Vous pouvez retrouver le détail des zones d'activités sur la page <https://www.cc-paysdechantonnay.fr/presentation-des-zones-dactivites/>

Pour tous renseignements, contacter le développeur économique de la Communauté de communes, Sébastien Guillemard, au 02 51 94 40 23 ou par mail contact@cc-paysdechantonnay.fr

MAISON DE L'EMPLOI DU PAYS DE CHANTONNAY

C'est un lieu d'échange, d'informations et de conseils avec un accompagnement personnalisé pour vous aider dans vos démarches (rédaction et mise en page de la lettre de motivation et du CV).

C'est un centre de ressources avec un espace de documentation et d'information sur les formations et les métiers (accès aux classeurs de formation, orientation vers une structure adaptée présente lors de permanences).

C'est un espace multimédia avec à votre disposition des ordinateurs et une connexion Internet pour les recherches d'emploi et de formation.

C'est également pour les entreprises qui souhaitent déposer leurs offres d'emploi la possibilité de les mettre en relation avec des demandeurs d'emploi (création de l'offre au sein de la Maison de l'Emploi ou sur le site de Pôle Emploi).



Vous pouvez consulter les offres d'emplois : www.cc-paysdechantonnay.fr/les-offres/demploi-de-la-maison-de-lemploi/

Tél. 02 51 46 80 02 - maison.emploi@cc-paysdechantonnay.fr



ENVIRONNEMENT & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Guichet Unique de l'Habitat : À partir de janvier 2021, la Communauté de communes met en place un **guichet unique pour accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation de l'habitat, grâce à un suivi personnalisé et un appui pour le montage financier des travaux.** Vous souhaitez bénéficier de conseils gratuits, d'un accompagnement personnalisé et de subventions pour vos travaux de rénovation : contactez le service Habitat de la Communauté de communes au 02 51 94 40 23.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial : L'étude du PCAET suit son cours avec la validation par les élus, lors du Conseil



communautaire du 9 décembre 2020, de la stratégie autour de 6 axes ainsi que du plan d'actions : accompagner les acteurs du monde économique dans la transition écologique et énergétique, contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat, s'engager vers un territoire résilient au travers des ressources locales (eau, bois, alimentation), favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée, développer les énergies renouvelables... L'information auprès de

la population sera faite via l'organisation d'une enquête publique.

Le SPANC est à votre disposition pour toute demande de conseil et information sur votre assainissement existant, votre projet d'installation ou réhabilitation de votre assainissement individuel. Un nouveau dispositif d'aide est en réflexion et sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le service instruction des Autorisations du Droit des Sols reçoit les pétitionnaires à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (ou rdv délocalisé en mairie). Rendez-vous à prendre auprès de votre mairie.

TOURISME

Base de loisirs de Touchegray à Chantonnay : Durant l'été 2020, la base de loisirs de Touchegray a proposé de nombreuses animations : baignade surveillée, activités nautiques, biblio anim', chasse au trésor...et la nouveauté, un aquapark pour défier son équilibre sur

l'eau. La base de loisirs sera ouverte du 27 juin au 5 septembre 2021.

Zone de loisirs de la Morlière à Sigournais : Labellisée « Tourisme et Handicap », la zone de loisirs est aménagée pour permettre à tous les publics de profiter du site et de se

balader le long du lac de Rochereau. Des activités à poney sont proposées durant l'été par la Ferme Équestre de la Tuilerie.

Sentier d'Amanéa - Lac de la Vouraie à Bournezeau / Saint Hilaire le Vouhis : Ouvert depuis juillet 2020, cette création poétique unique en France vous propose une parenthèse enchantée pour vivre la nature autrement ! Sur 2,5 km autour du lac de la Vouraie, les visiteurs découvrent 21 étapes artistiques à vivre avec des expériences sonores sur des œuvres en pierre et en bois. Un programme d'animations sera proposé durant l'été 2021.



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Ouvert depuis janvier 2020, le RAM est un service gratuit, neutre et ouvert à tous les habitants du Pays de Chantonnay. C'est un espace d'information, de rencontre et d'échange autour de la petite enfance. Des animations sont proposées durant l'année : matinées d'éveil à destination des assistantes maternelles, soirées sur une thématique... Des permanences sur RDV sont organisées à la Communauté de communes ou dans les communes (en fonction des demandes).

Contact : 02 51 94 40 23 ou ram@cc-paysdechantonnay.fr





FUTUR CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS

Malgré la crise sanitaire, les travaux du centre aquatique continuent. Depuis le mois d'octobre, vous pouvez voir le bâtiment s'élever. L'Odysse comprendra un bassin sportif de 25 m, un bassin d'activités, un bassin balnéo ludique, un pentagliss intérieur, des jeux d'eau extérieur et intérieur, des espaces extérieurs et un espace bien-être avec hammam, sauna, douches massantes et grotte de sel. L'Odysse : une véritable aventure aquatique que vous aurez plaisir à découvrir en 2021 !

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

6^{ème} édition du festival « Éclats de livres au Pays de Chantonnay » : Suite à l'annulation de l'édition 2020 d'Éclats de Livres, le réseau des bibliothèques a décidé de se lancer de nouveau à la poursuite des Grands Méchants : sorcières, grand méchant loup, ogres, monstres... Retrouvez les personnages tant attendus **du 27 avril au 5 mai 2021**, avec des rencontres, des ateliers, des spectacles, pour petits et grands, dans toutes les bibliothèques du Pays de Chantonnay. Le programme détaillé sera accessible sur le site internet du réseau des bibliothèques <https://bibliotheques.cc-paysdechantonay.fr/>

Prix du lecteur du Pays de Chantonnay : La nouvelle sélection de livres du Prix du lecteur est à votre disposition dans les bibliothèques du réseau depuis le 1^{er} octobre 2020. 5 romans pour adultes et 5 albums jeunesse attendent votre

appréciation ! Plus besoin d'avoir lu tous les livres pour participer ! **Empruntez, lisez et allez noter le livre sur le site Internet du réseau ou en vous adressant aux bibliothécaires jusqu'au 1^{er} mai 2021.** Retrouvez la liste des livres et leur résumé en bibliothèque ou sur le site Internet du réseau.

Biblio-Drive : Les bibliothèques du réseau du Pays de Chantonnay ont à cœur de proposer aux usagers des ouvrages malgré les périodes de fermeture liées à la crise sanitaire. Aussi, un biblio-drive a été mis en place depuis début novembre pour permettre à tous de réserver des ouvrages ou de prendre rendez-vous pour un retrait dans les bibliothèques du territoire. Le biblio-drive c'est un accès au catalogue en ligne <https://bibliotheques.cc-paysdechantonay.fr/> avec réservation et choix d'un horaire de retrait. Vous pouvez également prendre

rdv pour un conseil et un emprunt dans l'une des bibliothèques du réseau en téléphonant au 02 51 94 40 23.



LE CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Service de portage de repas à domicile : Ce service effectue des livraisons sur tout le territoire du Pays de Chantonnay. Quatre formules au choix sont proposées : déjeuner et dîner / déjeuner et potage / déjeuner seul / dîner seul. Les menus équilibrés sont conçus par un diététicien et 4 personnes assurent la livraison des repas en liaison froide à l'aide de véhicules réfrigérés.

Tél. 02 51 42 80 97 – service.portagecias@orange.fr

Le service « Prévention Seniors » du CIAS vous informe et met en place des actions collectives pour toute personnes, dès 60 ans, quel que soit son régime de protection sociale : ateliers, conférences, stages, rencontres... pour bien vivre sa retraite, préserver sa qualité de vie, maintenir des liens sociaux, rester autonome le plus longtemps possible, entretenir et développer ses capacités, être acteur de sa santé et de son vieillissement, et soutenir les aidants.

Contact : cias@cc-paysdechantonay.fr



OFFICE DE TOURISME DE CHANTONNAY

DU RENOUVEAU À L'OFFICE DE TOURISME



Le 1^{er} octobre 2020, suite aux élections municipales, un nouveau conseil d'administration a pris place au sein de l'office de Tourisme.

Noël Cartron ayant quitté ses fonctions, c'est aujourd'hui une co-présidence qui s'installe à la tête de l'Office de Tourisme. Nadège Gouraud, de Bournezeau, et Philippe Orion, de Chantonnay, ont été élus à l'unanimité par les membres.

Suite à cette élection, 3 commissions ont été créées : une commission « Animations » qui va s'interroger sur des animations covid-compatibles ; une commission « Avenir » qui,

elle, va travailler en étroite collaboration avec la Communauté de Communes et enfin une commission « Hébergement » qui va mener une réflexion sur les « services + » pour ses prestataires. Enfin l'Office de Tourisme travaille actuellement sur un projet touristique fédérateur pour les communes du Pays de Chantonnay, disponible à l'année. Ce projet devrait voir le jour en 2021.

SCOM

RÉDUISONS NOS DÉCHETS



Depuis plusieurs années, les vendéens sont les champions du tri.

En effet, le département est à la pointe au niveau national pour ce qui est du tri des emballages (106 kg par personne d'emballages, papier et verre en 2019).

Le réflexe du tri est désormais bien ancré dans les habitudes et c'est une évolution majeure qui s'est opérée ces dernières années.

Et maintenant ? Trier c'est bien, mais réduire c'est mieux !

Petite devinette : le meilleur déchet est... celui qui n'a pas été produit. Et de loin !

En effet, recycler permet de remettre la matière dans le circuit et éviter de puiser de nouvelles matières premières. Mais ce processus occasionne malgré tout des transports et consomme de l'eau et de l'énergie.

Alors, faisons encore mieux aujourd'hui en étant les champions de la réduction des déchets.

Eviter les emballages, composter, réparer... autant de solutions pour réduire sa production de déchets.

Le SCOM* et TRIVALIS** vous accompagnent dans ce changement de comportement.

*Le SCOM Est Vendéen est le **syndicat public** de collecte des déchets ménagers intervenant sur les Communautés de Communes du Pays de Chantonnay, du Pays de Pouzauges, du Pays de la Châtaigneraie et du Pays de St Fulgent-les Essarts (seulement pour les communes de Essarts-en-Bocage et de la Merlatière). www.scom85.fr

**TRIVALIS est le syndicat public de traitement des déchets ménagers de la Vendée auquel adhère le SCOM ainsi que toutes les collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers sur le département. www.trivalis.fr

DÉCHETS MÉNAGERS : LES PRINCIPES À RESPECTER POUR ÊTRE BIEN COLLECTÉ !

Bac à ordures ménagères

Positionnez votre bac avec **l'ouverture côté route** à 1 mètre de tout obstacle. Conservez vos bonnes habitudes, les conteneurs présentés à l'envers ne seront pas collectés.

Sortez vos bacs **la veille du jour de collecte** et rentrez-les une fois la collecte terminée pour libérer les accès sur les trottoirs.

Le couvercle du bac doit être **fermé**. S'il déborde, celui-ci ne sera pas collecté. De même, les sacs en dehors des conteneurs ne seront pas ramassés.

Disposez **des sacs de 20 à 30 L** maximum directement dans votre bac, sans tassement excessif. Evitez les grands sacs de type « housse de protection ».



Sacs jaunes d'emballages



Déposez-y **tous vos emballages ménagers vides** de moins de 20 L.

Mettez vos emballages **en vrac** dans le sac. Ne les imbriquez pas.

Sortez vos sacs jaunes **la veille du jour de collecte**.

Fermez vos sacs en faisant un nœud avec le lien coulissant.

Déposez vos sacs **directement au sol** sans les attacher entre eux ou à un élément extérieur.

Vous pouvez retirer des rouleaux de sacs jaunes à l'accueil de la Mairie pendant les horaires d'ouverture.

Pour cela, vous devez vous munir **obligatoirement** d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Si vous ne pouvez pas vous rendre en mairie pendant les horaires d'ouverture, vous pouvez toujours retirer des rouleaux de sacs jaunes auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle 85110 CHANTONNAY (du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30).

QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE ?

Bac à ordures ménagères

Dans tous les cas, pour clôturer votre abonnement à l'ancienne adresse et/ou ouvrir un compte sur votre nouvelle adresse : transmettre le formulaire téléchargeable sur www.scom85.fr ou disponible sur appel au **02 51 57 11 93**.

Lorsque vous quittez votre logement équipé d'un bac du SCOM :

- **Laissez le bac à l'adresse quittée,**
- **Emmenez avec vous votre carte d'accès en déchèterie et vos sacs jaunes.**

Contact : SCOM 85

e-mail : contact@scom85.fr - Site : www.scom85.fr

LES DÉCHÈTERIES :

A Bournezeau : POUR LES DÉCHETS VERTS UNIQUEMENT*

Adresse :

Route de l'Oiselière (direction la Roche sur Yon),
85480 BOURNEZEAU

Ouverture :

- **le mercredi de 14h00 à 16h45**
- **le samedi de 9h00 à 11h45**

* Tailles et tontes de jardin **seulement** (pas de grosses branches, de cailloux, de sacs plastiques, de papiers).



A Chantonnay : POUR TOUS LES AUTRES DÉCHETS

Adresse :

Le Champ Roux (Route de Nantes), 85110 CHANTONNAY

Ouverture :

- **Lundi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h.**
- **Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h.**

L'accès se fait grâce à la carte de déchèterie à retirer auprès des services de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

65 Avenue du Général de Gaulle - 85110 CHANTONNAY.

RECYCLAGE DES COQUILLES D'HUÎTRES



Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres, venez les déposer à :

BOURNEZEAU

Collecte le **26 décembre** et le **04 janvier**
De 9h00 à 12h00

Lieu de collecte :

Ateliers municipaux (ZA la coussaie)
Mairie Annexe Saint-Vincent



Collecte d'huîtres uniquement :

Tout apport contenant des crustacés (crevettes, langoustines), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté. Seules les coquilles vides des autres fruits de mer comme les bigorneaux ou les bulots pourront être tolérées.



Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de votre commune ou sur www.scom85.fr

SPANC

ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

La Communauté de communes a mis en place un service d'entretien des assainissements non collectifs pour les installations du territoire.



Tout comme pour la vidange de votre voiture ou l'isolation de votre maison, l'entretien du dispositif d'assainissement permet de prolonger son bon fonctionnement et sa durée de vie.

Une vidange de votre fosse est préconisée dès que la hauteur des boues atteint 50 % du volume de la fosse, soit selon une périodicité estimée à 4 ans.

La Communauté de Communes a souhaité proposer aux habitants du Pays de Chantonay une prestation de service de vidange, grâce à une consultation d'entreprises ayant permis d'obtenir un prix incitatif.

La mise en place de ce service permet une économie d'au moins 15% pour les particuliers qui choisiront les interventions programmées.

Par ailleurs, depuis 2009, les vidanges doivent obligatoirement être effectuées par des entreprises ayant obtenu un agrément préfectoral.

Ainsi, il est interdit de faire appel à un agriculteur pour faire vidanger sa fosse.

Comment faire pour bénéficier du service « Entretien des assainissements non collectifs » ?

- Remplissez et retournez un bon de commande, disponible à la Communauté de communes du Pays de Chantonay ou sur le site <https://www.cc-paysdechantonay.fr/l'assainissement-non-collectif/service-entretien-des-assainissements/>
- Le prestataire retenu (SAUR) vous contacte par téléphone, pour prendre rendez-vous.
- **Votre présence ou celle de votre représentant est obligatoire**, lors de l'intervention. Vous devez rendre accessibles les regards et la fosse. Un déplacement sans intervention est facturé en cas d'absence au rendez-vous ou d'ouvrage inaccessible.
- La prestation est facturée par l'intermédiaire du Trésor Public.

Renseignements complémentaires auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay au 02.51.94.40.23.

TRANSPORT SOLIDAIRE DU PAYS DE CHANTONNAY

Ce service s'adresse aux habitants du Pays de Chantonay (personnes âgées isolées et/ou dépendantes de 60 ans et plus) ne disposant pas de moyens de locomotion ou ne pouvant momentanément ou durablement conduire. Ils peuvent faire appel à cette association afin de se déplacer ponctuellement pour certaines nécessités de la vie courante (courses, visites de courtoisie, rendez-vous médicaux, loisirs...). Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance Maladie.

La priorité est donnée aux services et commerces locaux. Cette association n'est en aucun cas concurrentielle avec les services existants (taxis et ambulances en particulier).

Dans chaque commune, il y a lieu de contacter un référent qui s'occupe de prendre les renseignements nécessaires. Il vous mettra en contact avec un chauffeur qui vous demandera une participation à ses frais.

Pour Bournezeau et Saint Vincent Puymaufrais, la référente est Mme PIVETEAU Simone, Tél. 02.51.05.63.37.

Pour 2019, l'association comprenait 73 chauffeurs et 557 bénéficiaires. Elle a réalisé 2 255 sorties.

Les déplacements les plus fréquents sont pour des motifs médicaux ou paramédicaux (kiné, dentiste, pharmacie, pédicure...) au nombre de 1097 en 2019. Moins nombreuses sont les sorties pour les courses (510) ou pour les visites, le coiffeur ou autres services.

Quelques voyages ont dépassé 70 km (330) et même 100 km (30) à destination de Nantes par exemple.

Cette année, des élections municipales ont eu lieu et ont modifié les représentants des communes à la communauté de communes. Une moitié du conseil d'administration de

l'association est composée de bénévoles, l'autre moitié d'élus ou de représentants des communes. En conséquence, le bureau a aussi été modifié.

- Le nouveau président est M. Yannick SOULARD, maire de Saint Prouant.
- Les vice-présidentes Mme Viviane CHENU de St Philbert et Mme Catherine BITEAU de Rochetjoux.
- La trésorière est Mme Annie VILLENEUVE ; son adjointe Mme Solange PAQUET.
- Le secrétaire est M. Noël CARTRON soutenu par M. Jean MOISSON.

L'année 2020 a été perturbée par les confinements dus à la Covid19. Les personnes âgées, prudentes, ont hésité à sortir comme il leur était conseillé. Le nombre des transports a considérablement diminué. Mais les chauffeurs restent à votre disposition, ils prennent toutes les mesures d'hygiène pour des transports en toute sécurité. Vous pouvez leur faire confiance.

**Contact Transport solidaire
M. Noël CARTRON
Téléphone : 06.71.69.62.31**

EMPLOI

Vous recherchez un travail ?

Votre Pôle emploi La Roche Nord reste ouvert et vous accueille.

Candidat : merci de privilégier les services à distance en contactant votre conseiller via votre espace personnel ou en appelant le 3949 pour vos questions indemnisation. Dans ce cas, des conseillers du Pôle Emploi La Roche Nord, spécialisés dans la gestion des indemnisations, vous répondront.



Connaissez-vous les aides pour booster votre candidature ?

Pensez à la Prestation « Valoriser Son Image Professionnelle » : vous pouvez vous auto inscrire via votre espace personnel ou contacter votre conseiller référent pour qu'il vous inscrive.

Des aides pour vous former existent : rendez-vous sur www.pole-emploi.fr ou contacter votre conseiller référent.

VOUS VOULEZ RECRUTER ?

**Vous recherchez des compétences ?
Pensez aux services de Pôle emploi La ROCHE NORD.**

Céline et Annie, conseillères Entreprises, et référentes sur le secteur de Chantonnay, vous conseillent et pourront vous proposer :

- Des candidats
- Des aides à l'embauche en apprentissage
- Le CIE Jeunes (Contrat Initiative Emploi) pour le secteur marchand
- Le PEC (Parcours Emploi Compétences) pour le secteur non-marchand

-Des dispositifs pour former tout demandeur d'emploi avant le recrutement :

- Action de Formation Préalable au Recrutement (si CDD >= 6 mois)
- Parcours TPME pour les entreprises de moins de 50 salariés
- Action Préparatoire Opérationnelle à l'Embauche (si CDD > 12 mois ou CDI)

**Contactez vos conseillères au 02 51 36 24 25
ou rendez-vous sur votre espace recrutement sur www.pole-emploi.fr**

**#TousMobilisés
#OnEstLàPourVous**

Jeunes 16-25 ans - Antenne de Chantonnay

La Mission Locale accueille, informe et oriente les jeunes demandeurs d'emploi, sortis du système scolaire, afin de les accompagner dans leurs démarches d'orientation professionnelle, de recherche de formation et d'emploi.

Une conseillère en insertion vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi à la Maison de l'Emploi.

www.missionlocale-paysyonnois.org - Tél : 02 51 46 96 44





Ecole publique La Courte Echelle

A la rentrée, l'école a eu le plaisir d'accueillir un nouveau enseignant titulaire en CM1/CM2, M. Auguste, une enseignante en TPS/PS, Mme Routurier et 2 enseignantes en complément de service, Mme Daviet et Mme Le Poulichet qui accompagnent les sept autres enseignants déjà en poste au sein des 9 classes.

A ce jour, environ deux cents élèves fréquentent l'école dans 9 classes dont 6 classes élémentaires et 3 classes maternelles. Mme Baudry assure la direction. Son jour de décharge est le vendredi .

Au moment de la rédaction de cet article , le deuxième confinement vient juste de débiter. L'école s'est adaptée au protocole sanitaire renforcé pour accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les élèves.

Malgré cette situation si particulière, le projet de l'école est construit et est prêt pour cette troisième année. Il se concentre sur trois objectifs principaux :

- **AXE n°1 : Donner confiance à l'élève pour favoriser sa réussite**
- **AXE n°2 : Donner aux élèves les codes pour réussir**
- **AXE n°3 : Améliorer le climat scolaire**

Ces objectifs sont déclinés en actions qui prennent différentes formes en fonction des trois cycles qui composent notre école ;

- Pour le cycle 1 (TPS/PS/MS/GS) : projet autour des différents milieux : urbain, rural, montagnard, littoral.
- Pour le cycle 2 (CP/CE1/CE2) : projet autour de « la littérature et des émotions » avec la découverte d'albums et une rencontre en classe avec une auteure.
- Pour le cycle 3 (CM1 et CM2) : projet en sciences avec le CPIE.

L'école La Courte Echelle propose aussi des activités culturelles communes permettant à tous les élèves d'enrichir leurs connaissances dans tous les domaines d'apprentissage avec par exemple notre participation au dispositif « Ecole et Cinéma » et la chorale.

Au niveau sportif, l'école participe à des actions communes comme l'activité natation du CP au CM2, la participation, le vendredi 16 octobre dernier, à la course longue du CP au CM2 dans le parc du Mitan et nous l'espérons des partages lors des rencontres « danses » et « athlétisme ».



Il est possible que certaines activités soient reportées du fait du contexte sanitaire.

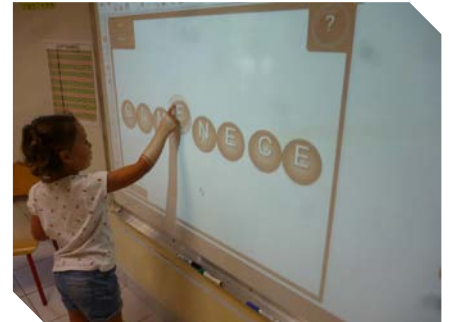
Toutes ces activités, gratuites pour les élèves, sont financées par la Commune et l'Amicale Laique que nous remercions vivement à nouveau surtout en cette période où les différentes actions sont difficiles à mener à terme et où la créativité est de mise.

Un grand merci également à toutes les autres personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'école et au bien-être des enfants : les parents, les ATSEM, le personnel communal pour l'entretien des bâtiments, le personnel de surveillance et de restauration.

Rappelons que les inscriptions pour la rentrée 2021 (septembre 2021 ou février 2022) sont à réaliser dès maintenant en contactant Mme Baudry à l'école par téléphone ou par mail.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et prenez soin de vous.

L'équipe enseignante de La Courte Echelle



Travail avec le VPI autour des lettres de son prénom en GS. Il s'agit de reconstituer son prénom en remettant dans l'ordre les différentes lettres.



Atelier réalisé en petit groupe avec l'ATSEM sous la responsabilité pédagogique de l'enseignante.



Sortie aux alentours de l'école de la classe de MS/GS de Mme Rouillet pour découvrir les changements de la nature liés à l'automne.

Ecole publique La Courte Echelle
 35 rue Jean Grolleau
 85480 BOURNEZEAU
 Tél : 02 51 40 70 91
 ce.0851126m@ac-nantes.fr

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque est une association de parents bénévoles et d'enseignants, qui organise des actions tout au long de l'année afin de réunir des fonds pour aider au financement des sorties et activités des élèves, et permettre aux enseignants de réaliser leurs projets pédagogiques.

Le bureau se compose des membres suivants :

- Présidente : Alexia JACOB
- Vice-président : Jérôme PRZENIECZNY
- Trésorière : Isabelle GODARD
- Trésorier adjoint : Mathieu GRIMAUD
- Secrétaire : Sabrina MALLET
- Secrétaire adjointe : Carole FABRE

Nous remercions les membres sortants : Cécilia LEPAROUX, Rodrigue PUBERT, qui ont œuvré pendant de nombreuses années au service de l'amicale, ainsi que Ludivine PIOU, qui a également apporté sa contribution à l'association.

Autres membres actifs : Amélie BAUDET, Anne BAUDRY, Jérémy BAUDRY, Dimitri CHARBONNEAU, Mélanie MARIE, Marie-Hélène MARTIN-BARLIER, Elise NICOU, Mathieu POTIER, Christine RIVIERE, Elodie ROPUS, Julien ROPUS, Mélanie TABAUD, Ingrid ZOUBAIRI.



Actions passées :

Le marché de Noël 2019, qui a pour la première fois accueilli des artisans, a eu lieu à la salle du Mitan et non pas derrière la mairie. La pluie battante nous a empêchés de proposer les balades en carriole prévues. La nouvelle configuration a tout de même été très appréciée des parents.

Le traditionnel dîner dansant de février était cette année doté d'un thème : « soirée guinguette ». Les participants ont pu découvrir une décoration en rouge et blanc et une photo booth vintage.

A la sortie du confinement, nous avons effectué la distribution des gâteaux BIJOU et proposé une vente de pizzas en juillet, la fête de l'école n'ayant pu avoir lieu.

Pendant le 1er trimestre de cette nouvelle année scolaire, la vente de pizzas d'octobre a très bien fonctionné avec 300 pizzas vendues. L'opération jus de pomme a également été faite, début novembre.

Malheureusement, le marché de Noël 2020, qui a habituellement lieu en décembre, a été annulé.



Actions à venir / dates à retenir :

06/02/2021 : **Photos de famille** : cette opération sera confirmée ou infirmée en fonction des directives en vigueur.

20/02/2021 : **Soirée dansante** : celle-ci étant annulée, nous réfléchissons à la mise en place d'une autre opération.

10/04/2021 : **Vente de pizzas**

26/06/2021 : **Fête de l'école** : nous espérons vivement pouvoir l'organiser !

Une opération de vente de madeleines et gâteaux BIJOU pourrait avoir lieu dans le courant du 1er semestre 2021.

Toutes les manifestations et opérations proposées par l'Amicale sont ouvertes à tous, adhérents et non-adhérents. N'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook pour suivre nos actualités !

Contact : Amicale Laïque

e-mail : amicalelaïque.bournezeau@gmail.com



Facebook : « Amicale Laïque de Bournezeau »

Boîte aux lettres de l'Amicale à l'école



Ecole privée « Saint André »

A la rentrée 2020, l'école Saint André comptait 201 élèves répartis sur huit classes, sous la responsabilité des enseignantes suivantes :

- Emilie MIGINIAC : TPS-PS2-MS
- Nathalie MONNERON : TPS-PS2-MS
- Maryse BELLIARD et Malaurie MAINDRON (le jeudi) : GS-CP
- Marie-Lise BOIRO : CP
- Aurélie SOUCHET et Céline CHAINE (le vendredi) : CE1
- Marylène NATIVEL : CE1-CE2
- Anne-Sophie MACQUIGNEAU et Marion TURBELIER SWANNET (le mardi) : CE2-CM1
- Elodie GABORIAU : CM1-CM2

Les enseignantes sont aidées dans leurs tâches par cinq agents de service : Marie-Andrée BOSSARD, Aurore BENETEAU, Marie-Josèphe LECHAIGNE, Mélina POIRAUDEAU et Estelle AUGER.



Remise des dictionnaires par la Municipalité et l'APEL Saint André

Projets et activités sur l'année 2020-2021 :

Cette année, le thème « Protégeons notre planète » est le fil conducteur des apprentissages. Il permet de donner une unité de travail à l'école de la Petite section au CM2 inclus et de travailler le projet d'école « Être en devenir » sous différents axes :

- La création d'outils favorisant le langage oral et le langage écrit, par cycle (répertoire de mots, lexique).
- Des actions favorisant la coopération, l'entraide au sein des classes, au sein de l'école.
- La prise de parole devant un groupe.

Depuis la rentrée, les élèves ont bénéficié et/ou ont participé à :

- Des séances de natation en septembre/octobre (pour les élèves de CE1).
- Des séances sur l'eau pour les CP, CE1 et CE2 grâce à des interventions de Vendée Eau.
- Des temps forts de l'école : un jeu collectif proposé par l'UGSEL et initié dès la rentrée.

A noter – les temps forts à venir (sous réserve du contexte sanitaire) :

- Des **sorties pédagogiques en mai/juin 2021** (de la Petite Section au CM2 inclus) liées aux apprentissages en classe et au thème d'année.
- Au regard du contexte sanitaire actuel, la classe découverte en Périgord initialement prévue à la mi-octobre 2020 a dû être annulée.

Vous envisagez de scolariser votre enfant entre septembre 2021 et juin 2022, pensez à son inscription !

Ecole privée Saint André
13 avenue du Moulin
85480 BOURNEZEAU
Tél : 02 51 40 71 82

e-mail : ecole.st-andre.bournezeau@wanadoo.fr
site internet : <https://bournezeau-standre.fr/>

Maison Familiale Rurale

Bonjour, je m'appelle Oksana, j'ai 23 ans et je viens d'Ukraine. Je suis venue en France pour le programme du bénévolat du Corps Européen de Solidarité à la MFR de Bournezeau. Ce type de programme offre l'opportunité aux jeunes de 18 à 30 ans de s'engager dans la vie quotidienne d'une organisation, association ou une école, contribuer à ces buts et apporter quelque chose de nouveau.

J'ai décidé de me mettre au bénévolat pour plusieurs raisons. Après avoir fini mon université je me suis mise dans une routine très fatigante. J'ai commencé à travailler dans une grande entreprise privée et les inspirations et les possibilités d'apprendre de nouvelles choses me manquaient beaucoup. Alors, j'ai décidé de trouver l'opportunité du bénévolat parce que je savais que ce type d'engagement me permettrait de bien réfléchir, d'apprendre de nouvelles choses et de découvrir la vie d'un autre côté.

Actuellement, je travaille dans la MFR de Bournezeau. Je surveille les élèves pendant les études, aide avec anglais, fais des activités et les accompagne pendant les événements différents. J'essaie aussi de parler Français un peu. Comme ça je me sens plus intégrée avec la vie de l'école et avec la société. Comme je vais rester dans l'école pendant tout l'année scolaire, j'espère communiquer avec les élèves un peu plus, améliorer mes compétences linguistiques et mieux faire connaissance avec la culture locale.



LES MARSUPIL'AMIS

2020, une rude année pour nos Marsupiaux...

Et pourtant, elle avait fort bien commencé avec l'immanquable fête de la St Sylvestre et le départ pour une nouvelle année.

S'en est suivi le tournoi de belote, et un nouveau succès, car ce sont 38 paires qui se sont affrontées autour d'un bon vin chaud. Puis le 1^{er} confinement est arrivé et malheureusement, ne nous a pas permis d'organiser notre traditionnel « Moules Frites », on fera mieux l'année prochaine...

Malgré cela, les jeunes ont pu se retrouver courant Août pour passer du bon temps au lac de Touchegray, puis à la soirée grillade, le soir même.

La crise sanitaire se relançant à la fin de l'été, nous avons organisé une vente de plateaux repas, pour combler nos

soirées cabarets, irréalisables à cause du Covid. Ce sont 265 plateaux qui ont été envoyés sur la commune.

Nous nous faisons peu d'illusions concernant l'organisation du nouvel an...

Mais nous espérons pouvoir tous se retrouver, afin de fêter comme il se doit, le 30^{ème} anniversaire du foyer des jeunes « Les Marsupil'amis » en Mai 2021.

Prenez soin de vous et de vous proches, et à très bientôt.

*Nicolas Davieau,
Président du foyer des jeunes
de Bournezeau Les Marsupil'amis*

Familles Rurales

Familles Rurales Bournezeau, c'est l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, le transport scolaire et le club des aînés.

Tout avait pourtant bien commencé. L'an 2020 s'annonçait bien avec l'arrivée d'un nouveau bâtiment pour le printemps, des effectifs en hausse à l'accueil de loisirs. Et puis, patatras, la crise sanitaire est arrivée. Un grand coup de frein dans l'activité de l'association.

Lors du premier confinement, les salariés de l'association ont pu profiter des joies, plutôt partagées, du chômage partiel pendant quelques semaines. Ceci étant, une partie de l'équipe est allée affronter la COVID pour accueillir les enfants des familles prioritaires, samedis compris (une première).



Sortie au zoo des Sables



Atelier vidéo stop motion



Jeux débrouils été 2020



Peinture éphémère sur le muret

Avec la reprise de l'école en juin, l'association s'est engagée au côté de la mairie et des enseignants dans le dispositif 2S2C. Ce programme national a permis d'accueillir les enfants qui n'allaient pas à l'école dans une structure et de mettre en place des projets axés autour de la Santé, le Sport (2S), la Culture, la Citoyenneté (2C). Aussi, les animateurs ont aidé les enfants dans leurs travaux scolaires et apporté des contenus pédagogiques de manière ludique. L'éducation populaire s'est alliée à l'éducation nationale.

En faisant le choix de maintenir ses animations, sorties et séjours en juillet et août, l'association a dû mettre en place un protocole d'accueil sanitaire relatif au dispositif national. Les plus grands ont été accueillis dans la salle des Halles, tandis que les plus petits continuaient à fréquenter les locaux de l'accueil de loisirs. Finalement, ce fut un bel été qui a rassemblé, à quelque chose près, à un été normal. Même pas peur, mais avec beaucoup de prudence, de précaution, les minibouils (2-5 ans) et les ratabouils (6-7 ans) sont allés en séjour à Damvix, du côté du marais poitevin tandis que les débrouils (8-11 ans), eux aussi en Sud Vendée, sont allés à Mervent et les ados (12-15 ans) et (15-17 ans), deux séjours à la Tranche sur Mer.

Enfin, à l'automne, l'accès au nouveau bâtiment a pu se faire. La nouvelle équipe municipale nous a guidés dans les locaux avant de nous remettre les clés d'un local engagé sous l'ancienne municipalité. Merci à tous, sortants et entrants

pour cet outil très fonctionnel. Les parents, toujours autorisés à rester dehors, n'ont pas encore pu le visiter mais peuvent espérer, dès les jours meilleurs, un retour dans les espaces de l'accueil.

Le week-end « structures gonflables » a aussi été victime de la crise sanitaire. Remplacé par une opération vente de saucissons, l'animation devrait être reconduite en 2021.

Un grand merci à tous nos partenaires, prestataires, aux élus, agents municipaux, aux parents et enfants pour votre soutien durant cette année bien particulière.

Tout avait pourtant bien commencé... Pour tous et pour bientôt une happy end... Meilleurs vœux à tous.



1 bis, rue du Château
85480 BOURNEZEAU
02.51.40.07.12
famillesrurales.bournezeau@orange.fr



Séjour ados



Séjour ratabouils à Damvix



Accueil de loisirs
« les Bourzouils »
1bis, rue du château
85480 Bournezeau

Basket Club Bournezeau

2020 : QUELLE ANNÉE DE M... MANQUE !

Un manque de sport, un manque de compétitions, un manque de rencontres, de retrouvailles, de relations... Un manque de résultats (sportifs et financiers) !

La saison de basket s'est arrêtée le 13 mars 2020 et nos licenciés ont comme tout le monde été confinés. Un retour au jeu est organisé par nos entraîneurs pour certains en juin puis en août.

Nous accueillons à la rentrée de la saison 2020 /2021 Julien Mathieu, entraîneur/coach de l'équipe seniors filles, qui évolue en D2. Bienvenue à lui !

Sportivement, c'est compliqué de vous parler de la saison actuelle (nous sommes reconfinés à ce jour de rédaction).

Nous remercions la nouvelle équipe de conseillers municipaux d'avoir réussi à mettre en place un protocole sanitaire, juste à temps, avant le début du championnat afin que la salle omnisports puisse rester ouverte.

L'habituel gala n'a pas réussi à être maintenu mais ce n'est que partie remise pour ce rendez-vous qui permet de voir des équipes de niveaux supérieurs ! Le BCB a réussi à organiser en juillet son vide grenier annuel, les annulations des alentours et la météo ont participé au succès de cette édition. Enfin, le 19 septembre, nous avons organisé pour la première fois un concours de pétanque (initialement prévu en avril), la météo était également à notre avantage et 46 équipes étaient inscrites. Bravo aux organisateurs.

Que 2021 soit une année... Merveilleuse pour chaque Bournevaizien ! Restez en bonne santé et le basket restera présent dans la vie de nos licenciés et de nos supporters.

Le Basket Club Bournezeau



Loisirs femmes



U9 filles

Bournezeau Sports Mécaniques

L'année 2020 fut transparente au niveau des activités du Bournezeau Sports Mécaniques pour les raisons que vous savez. Tout était pourtant bien lancé pour que cette 15^{ème} édition soit une grande fête. Malheureusement à un mois de l'épreuve l'annulation a été inévitable.

Malgré cela les commissaires et pilotes du BSM ont pu retrouver les routes et circuits l'été dernier pour les rallyes de fin de saison. Certains aussi ont pu essayer leurs véhicules sur les circuits afin d'effectuer des mises au point.

2021, l'année des nouveautés pour le Bournezeau Sports Mécaniques.

Cette période de repos forcé a permis au bureau du BSM de travailler sur l'évolution de la course de côte qui fêtera, cette année, ses 50 ans.

En doublure de l'édition moderne sera organisé une manche de la coupe de France des courses de côte historique réservée



aux véhicules de compétition qui ont fait rêver, jadis, les spectateurs comme les Porsche, Rondeau ou McLaren. Les jeunes pilotes du BSM interviendront dans les écoles, avant la course de côte, pour présenter le sport automobile, les énergies renouvelables dans l'automobile et sensibiliser les enfants à la sécurité routière.

De plus, nous pourrons fêter en 2021, les 50 ans de la course de côte de Bournezeau.

Fort de ses 130 adhérents et de ses 300 bénévoles lors de la course de côte, l'association va revenir encore plus forte en 2021 en espérant que la situation sanitaire s'améliore.

Prenez soin de vous et de vos proches et nous vous donnons rendez-vous le 10 et 11 Avril sur les pentes de la Martinière.

*Le Président,
Olivier GILBERT*

Contact : Bournezeau Sports Mécaniques
13 rue de la Marotte - 85480 BOURNEZEAU
Tél : 06 33 77 26 02 - olivier.gilbert85480@orange.fr
site : www.coursedecote-bournezeau.fr



Courlich'club

La 6^{ème} année du Courlich'club se clôture timidement.

Une année marquée par le nombre record d'adhésions au Courlich'club. Nous sommes 63 à partager la course à pied et nos moments de convivialité.

Cette année est marquée par le bon dynamisme de nos Courlich'Girls avec qui nous avons partagé « La Joséphine » sur Bournezeau.

Cette année est aussi marquée par la régularité de nos sorties hebdomadaires où nous sommes (quand nous avons le droit) une bonne vingtaine à fouler les sentiers bournevaiziens régulièrement.

Nous reportons tous nos beaux projets communs à l'année 2021 en espérant pouvoir les partager en groupe.

Rendez-vous à notre assemblée générale, si nous pouvons nous réunir, le samedi 6 février 2021, à 10h30, à la salle Les Halles.

Bonne année 2021 à tous, portez-vous bien, faites du sport, partagez de bons moments et viva la courlich mania

Le Courlich'bureau

Ecole des sports

Comme toutes les associations, l'école des sports a dû stopper ses activités mi-mars 2020. Néanmoins, les membres du bureau sont restés mobilisés durant cette période, se réunissant de façon virtuelle. Nous avons proposé un petit challenge Facebook pour maintenir le lien sportif avec nos adhérents.

En relation avec Sébastien, l'éducateur sportif, ainsi que la mairie de Bournezeau, les séances de multisports ont pu reprendre début juin, dans le respect des protocoles ministériels. Les séances vélo ont eu un franc succès. Des séances exceptionnelles ont même été organisées pendant les vacances d'été, en bonus du calendrier initialement prévu.

« L'objectif de l'association est de faire découvrir différentes activités aux plus jeunes : basket, handball, gymnastique, athlétisme,... ». Pour cette saison, l'école des sports accueille une cinquantaine d'enfants âgés de 4 à 7 ans.



Contact : Ecole des sports

e-mail : ecoledessportsbournezeau@gmail.com

f Facebook : Ecole des sports Bournezeau

GINGKO : TAÏ CHI CHUAN et QI GONG- ART DU CHI - MÉTHODE STEVANOVICH

Pratique corporelle énergétique douce ouverte aux adultes de tout âge.

Détente musculaire et mentale, respiration et équilibre, renforcement de l'énergie vitale.

A partir de 16 ans, 1^{er} cours gratuit et sans engagement.

Malgré le contexte compliqué de la saison passée, nous avons pu à la sortie du confinement de Mai, poursuivre nos cours au Domaine de la Corbe jusqu'au 16 juillet, en appliquant les consignes sanitaires et en respectant les gestes barrières. Merci à Clotilde et Alain Jacquemart de nous avoir laissé pratiquer dans leur Domaine, lieu propice à calmer le mental



et à renforcer l'énergie vitale. Merci également à Anne-Marie notre professeur, d'avoir pu assurer les cours aussi loin dans la saison.

Stage de Printemps « Les pieds dans l'herbe » les 22 et 23 Mai 2021, grande salle du Mitan.

Matinée découverte ouverte à tous, le samedi 22 Mai.

2 Novembre 2020, les cours sont stoppés... Que 2021 nous permette de pratiquer en toute sérénité.

Meilleurs vœux à tous.

- Président : Bernard Durantou
- Vice-Présidente : Catherine Rabréaud
- Trésorière : Viviane Auvinet
- Trésorière adjointe : Sandrine Dumur
- Secrétaire : Delphine Guigné
- Secrétaire adjointe : Murielle Martrou
- Organisation matérielle : Florence Soulisse



Rythme Jazz Dance

Rythme Jazz Dance Bournezeau propose des cours de Jazz de 5 ans aux adultes, de barre à terre à partir de 14 ans et de Zumba dès 16 ans.

Gala de danse prévu les 11 et 12 juin 2021

On dit qu'il faut prendre son mal en patience mais si on essayait juste d'être bien ? Alors nous nous levons et nous dansons ! Parce qu'on peut danser partout et c'est cela qui est beau !



Contact :
e-mail : rjdbournezeau@gmail.com

USBSH

Malgré les conditions liées au Covid, l'USBSH continue de progresser, tout d'abord au niveau des effectifs et la barre des 300 licenciés qui est maintenant dépassée avec la création d'une troisième équipe seniors, d'une section féminine en entente avec Chantonay et l'école de foot qui continue son développement grâce au travail de nos éducateurs et bénévoles.

Pour permettre un meilleur suivi et assurer les différentes actions du Club, l'USBSH a embauché un salarié, Vincent ROUSSEAU, qui aura pour rôle d'entraîner, de coordonner les nouvelles actions comme les stages pendant les vacances, la création d'un festifoot.

Les montées de nos deux équipes seniors restent le fait marquant de la saison passée, elles donnent une énergie et un dynamisme au club et à cela il faut rajouter l'ambiance qui en est décuplée.

Mais comme pour toutes les associations, l'aspect financier prend une place de plus en plus importante. Grâce au travail de notre commission sponsoring nos finances se portent bien mais nous devons rester vigilants.

Le fait marquant de notre dernière Assemblée Générale aura été les départs, après de nombreuses années au club, de Christiane BOIVINEAU et Monique BROCHARD. Merci pour tout ce qu'elles ont apporté au club en toute simplicité.

Pour finir, remerciements à tous ceux qui œuvrent au sein du club et qui permettent à Bournezeau et Saint Hilaire une activité ouverte à tous.

Les Randonneurs de Bournezeau

En temps normal, nous aurions pu parler des randonnées organisées chaque mois un dimanche et deux jeudis (l'après-midi). Mais la situation sanitaire qui prévaut depuis l'hiver dernier en a fortement bouleversé le calendrier. Alors, parlons de l'association des randonneurs, de son histoire, de ses objectifs, de son activité. Nous verrons qu'elle ne se limite pas à l'organisation de sorties pédestres.

Dès 1975, un groupe se retrouve régulièrement pour marcher dans les chemins ruraux de la commune encore nombreux à cette époque et c'est là que naît peu à peu le désir de créer des itinéraires de randonnée.

En 1984, le groupe s'organise en association et poursuit son engagement. Plusieurs itinéraires prennent forme, nécessitant parfois un défrichage complet lorsqu'il s'agit de chemins délaissés depuis des années et qui se sont reboisés naturellement.

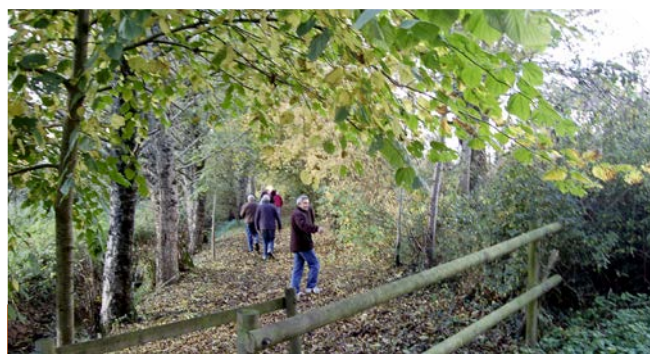
C'est alors (fin des années 80) qu'arrive le premier remembrement. La présence d'une association active, l'existence d'itinéraires déjà entretenus et empruntés, le soutien des élus municipaux conduisent les maîtres d'œuvre du remembrement à prendre en compte cette réalité. Et à proposer un itinéraire de qualité qui répond aux exigences de l'activité « randonnée pédestre ».

Cette situation se reproduit à deux reprises avec un deuxième remembrement pour la déviation, puis un troisième pour la construction de l'autoroute. Et chaque fois, pour la même raison, l'activité pédestre est prise compte et valorisée.

Dans le même temps, l'association continue d'agir, en confiance avec les élus, bien sûr, mais aussi avec les propriétaires et les

agriculteurs pour l'amélioration des circuits en signant des conventions de passages sur terrains privés. Et, profitant de chaque opportunité, les portions de bitume sont réduites, remplacées par des passages enherbés : les randonneurs sont éloignés de la circulation automobile, l'esthétique bocagère est préservée voire restaurée. Puis la mise en place de panneaux pédagogiques apporte un complément culturel...

Pour l'association des randonneurs, la marche n'est pas la seule activité.



Sentier du ruisseau de Pierre Folle

Contact :
M. MARTINEAU Jean-Michel au 02.51.40.76.60



Les Amis de la Bibliothèque

L'année 2020 a été particulière pour tout le monde, la bibliothèque n'y a pas échappé.

Nos animations habituelles n'ont pas pu avoir lieu (bébés lecteurs, accueil de classes, distribution et lecture à l'EHPAD,...). Même nos permanences ont dû être revues à la baisse. Mais lors du 2ème confinement, un service de « clique et collecte » a pu être mis en place, ce qui a permis de maintenir un service culturel sur la commune ; un grand merci au réseau des bibliothèques du pays de Chantonay, et surtout aux nombreuses bénévoles qui se sont investies pour continuer de proposer de la lecture aux Bournevaiziens.

Nous espérons pouvoir reprendre toutes nos activités dès que possible, à commencer par la « nuit de la lecture », événement national auquel nous avons participé l'an dernier pour la première fois. Retenez donc dès à présent la date du samedi 23 janvier 2021, des informations plus précises suivront, dans la newsletter hebdomadaire de la mairie notamment.

Nous avons aussi le projet d'inviter un auteur, cela devrait pouvoir se concrétiser en 2021.

Et vous pouvez toujours participer au prix du lecteur, jusqu'au mois de mai, (une sélection de 5 livres sur le thème du voyage,

à lire et noter) avec une nouveauté cette année : prix du lecteur jeunesse ; une sélection de 5 albums jeunesse à disposition des enfants, sur le même thème, qu'ils peuvent lire et noter aussi. Prix décerné courant mai, renseignements en bibliothèque.

En cette période difficile, la lecture est plus que jamais une nécessité, on vous attend !

Les Amis de la Bibliothèque



Assemblée générale de la bibliothèque

Les Pattes à tracs



Nous aurions dû nous retrouver au mois de novembre pour partager avec vous une nouvelle pièce

et passer un moment de détente et de rire. Mais avec cette période troublée, nous avons dû nous résoudre à annuler notre événement théâtral. Cette décision a été un crève-cœur pour toute la troupe. Nous avons décidé de reporter le projet de cette saison à l'hiver prochain. Il est important que cet événement, que nous préparons toute l'année, soit partagé par le plus grand nombre, c'est ce qui guide nos choix et notre force pour monter sur scène.

Qu'à cela ne tienne ! Nous avons retroussé nos manches, et nous réfléchissons à des propositions en plein air d'ici l'été prochain.

Nous vous tiendrons au courant de cette nouvelle aventure sur laquelle la ruche des pattes à trac s'active.



Contact : Les Pattes à tracs

e-mail : lespattesatrac@gmail.com

Facebook : « Les pattes à tracs »

Association pour le don de sang bénévole de Bournezeau et environs

Les Patients ont besoin de sang à tout moment, même en temps de pandémie. Venez donner votre sang pour améliorer la santé dans le monde.

- Vendredi 26 mars 2021, salle du Mitan à Bournezeau
- Mardi 20 juillet 2021, salle du Mitan à Bournezeau
- Mardi 23 novembre 2021, salle polyvalente Fougeré

Nous vous attendons nombreux.



Toutes les informations sur le don de sang et les dates et lieux de collectes sont sur <https://dondesang.efs.sante.fr>

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de Bournezeau et environs.

ADMR

6 bonnes raisons de choisir l'ADMR

- 1. LA PROXIMITÉ :** 110 associations en Vendée...dont le SAD de BOURNEZEAU
- 2. TOUJOURS UNE SOLUTION** pour répondre à vos besoins.
- 3. DES TARIFS TRANSPARENTS...** Calculés sur la base d'un coût de revient,
- 4. LA RELATION HUMAINE** . La personne, dans sa globalité, est au centre de notre action. Notre but : permettre à chacun de bien vivre chez soi.
- 5. LA QUALITÉ DE SERVICE** Formation des salariés et norme NF Services aux personnes garantissent un service fiable et sérieux.
- 6. LA CONFIANCE** - 50 000 clients en Vendée
70 ans d'expérience au service des personnes.

Les associations ADMR de Chantonnay, Bournezeau et CE.MA.VI (St Martin des Noyers, Ste Cécile, St Vincent-Sterlanges) ont mutualisé leur secrétariat depuis le 5 février 2018.

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi,

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

20 rue Nationale - 85110 Chantonnay / tel. 02 51 94 32 03

paysdechantonnay@admr85.com

De son côté, l'association ADMR de Bournezeau assure **une permanence tous les vendredis matins de 9h à 12h30, au 3 rue de la Miltière** - 85480 Bournezeau - 02 51 94 32 03 - Présence de Christine BRACHET (secrétaire) et de bénévoles.



Réunions en plein air... Covid oblige !



pour tous,
toute la vie,
partout



La Joséphine... on y était !



Bureau - 7 bénévoles :

Président : Bernard BOISSINOT

Vice- Présidente - Secrétaire : Roselyne PILLAUD

Trésorière : Viviane MARIONNEAU

Thérèse BOUDREAU, Marie-Madeleine GOINEAU,
Marie-Thérèse SANDIRA, Hélène TRÉCOURT.

+ 2 salariées (Aides à Domicile) Bénédicte AUVINET et Isabelle RATTIER.

18 salariées... Pour répondre à l'attente de nos aînés... Pour qu'ils restent dans le logement qu'ils ont acquis. Pour garder un « petit chez soi »... ce qui est de loin préférable à un « grand chez les autres ! »

On embauche ! On a besoin de bénévoles pour des missions simples mais si utiles et variées !

Club de l'amitié

Notre association a vocation de resserrer les liens d'amitiés entre les retraités et favoriser les échanges intergénérationnels pour éviter autant que possible l'isolement.

Avec ses 260 adhérents en 2020, le club de l'amitié propose diverses activités telles que : jeux de société, deux repas, sortie d'une journée découverte, séjour vacances, pique-nique, groupe folklorique, chorale,... Par ailleurs, nous organisons annuellement deux concours de belote, un bal et un loto.

L'année écoulée fût hélas désorganisée par la COVID-19 ; Seul un concours de belote et le stage informatique ont pu être réalisés.

Les prochaines dates à retenir :

- Vendredi 5 février : Concours de belote
- Jeudi 18 février : Assemblée générale
- Jeudi 18 mars : Repas de printemps
- Lundi 5 avril : Loto
- Dimanche 3 octobre : Bal
- Jeudi 14 octobre : Repas d'automne
- Mercredi 3 novembre : Concours de belote



JEUNES RETRAITÉS, VENEZ NOUS REJOINDRE, VOUS SEREZ LES BIENVENUS

Le Bureau



NALA

L'association NALA85480 fête son 10^{ème} anniversaire

Comme vous le savez peut-être déjà, NALA 85480 est une association d'intérêt général pour la protection des animaux qui a, petit à petit, fait évoluer ses missions.

Depuis son début en 2010, nous nous mobilisons pour le bien des animaux errants et abandonnés. L'année 2020 a été soulignée par des actions de sensibilisation sur les chiens attachés en permanence, sur la stérilisation et identification des chats, un sujet qui reste très important, et sur les statistiques des animaux abandonnés et les euthanasies de convenance dans les fourrières et refuges, entre autres. De bonnes choses ont été faites ensemble avec plusieurs associations locales et nationales et des résultats commencent à voir le jour. Les suggestions de l'association NALA 85480 ont été prises en compte ; un dialogue a été créé. Cette chance nous permet d'espérer voir des améliorations dans un futur proche.

On fait toujours appel à l'association pour l'aide aux animaux. Et les familles d'accueil s'occupent d'un grand nombre de chats qui pour plusieurs raisons (sauvages, FIV positifs, trop vieux, pas beaux) n'ont pas été adoptés. Pour leur bien-être et pour pouvoir continuer les soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent, **votre soutien et votre adhésion nous sont très précieux. A cause du COVID 19 et les confinements nous n'avons pas eu la possibilité d'organiser des événements pour des collectes et des dons de nourriture.**



Pour plus de renseignements, pour adhérer ou soutenir financièrement l'association, vous pouvez consulter notre site internet.

Pour vous tenir au courant des actions menées par l'association, nous vous envoyons par courriel l'Info flash NALA 85480. Vous pouvez aussi nous suivre sur « facebook », « twitter » ou « youtube ».

Et enfin et surtout pour éviter les abandons, s'il vous plaît, faites identifier et stériliser votre animal de compagnie, chien et/ou chat. En plus l'identification des chiens et des chats est obligatoire en France.

Pour l'équipe de NALA, Marit de Haan

Contact : NALA

Site internet :

<http://www.nosamislesanimaux.com/qui-sommes-nous---comment-adh%C3%A9rer.php>

 Facebook : « NALA85480 »

 Twitter : @Nala85480

 Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCao8QggIStSZUbN1nvnnQAQ>

EHPAD Les Humeaux

Les départs en retraite aux Humeaux.



L'année 2020, voit le départ en retraite de deux membres du personnel à la résidence Les Humeaux.

La Directrice Pascale DRAPEAU, après une carrière bien remplie auprès des personnes âgées, a fait

valoir ses droits à la retraite pour la fin de l'année. Les résidents, le personnel, les élus, les bénévoles ainsi que les membres du Conseil de la vie sociale ont organisé une journée en plein air pour la fêter dignement, en respectant les gestes barrières bien sûr.

Louissette Nicoleau, veilleuse de nuit, a effectué quant à elle, sa dernière nuit de travail le 30 octobre. Les résidents, à nouveau confinés, lui ont organisé, avec l'aide du personnel une petite fête pour sa dernière nuit de travail.

Nous leur souhaitons une excellente retraite.



Les sapeurs-pompiers de Bournezeau

L'effectif

L'effectif du centre de secours est actuellement de 23 sapeurs-pompiers, 7 femmes et 16 hommes pour une moyenne d'âge de 31 ans. Cet effectif a été modifié cette année avec les départs en retraite des adjudants chefs Freddy Billaud et David Drouet respectivement au mois de mai et au mois d'avril 2020.

En effet, Freddy est entré chez les sapeurs-pompiers en 1996, à l'âge de 16 ans, et a gravi tous les échelons en se formant régulièrement. Issu de Bournezeau, Freddy avait une bonne connaissance du secteur et de la population, chef d'équipe apprécié et reconnu. Sportif avéré, il a mené ses 25 années de sapeurs-pompiers avec respect, professionnalisme et toujours

la volonté de bien faire et rendre service. David est quant à lui arrivé en 2011 à Bournezeau par voie de mutation venant du Maine et Loire, travaillant au service technique de Bournezeau, David avait de très bonnes connaissances techniques en tant que chef d'agrès tout engin et un très bon formateur en secourisme et incendie. Il a également rendu d'énormes services à la population en étant disponible la journée.

Merci à tous les deux pour toutes ces années passées au centre de secours de Bournezeau, au service de la population en détresse. Bon vent dans vos nouvelles activités.

Après les départs, les incorporations. En effet, trois femmes ont été recrutées

cette année malgré les conditions sanitaires compliquées. Il s'agit de Sarah Debien de Bournezeau, de Nicole Buess de Thorigny et d'Alise Perrocheau des Pineaux. Bienvenue à toutes les trois.

Malgré ces trois recrutements et la campagne mise en place l'année dernière avec la distribution de flyers et la création d'une page « facebook », nous sommes toujours en sous-effectif et il nous est plus que compliqué maintenant d'assurer les départs en intervention la journée. Nous espérons que la municipalité portera une attention particulière en embauchant des personnes susceptibles de devenir sapeur-pompier ou déjà sapeur-pompier. Afin de nous faciliter nos départs en intervention la journée.

Les interventions



Cette année, nous constatons une baisse des activités opérationnelles ce qui est général sur tout le département avec bien sûr les restrictions sanitaires et les confinements qui engendrent une diminution des accidents de la route, du travail et de la vie quotidienne. A l'heure actuelle, nous avons eu 105 interventions sur Bournezeau (soit une baisse de 25% par rapports à 2019) et 18 interventions sur le secteur des Pineaux. Nous avons un nombre moins important des interventions mais des interventions particulières. Telle la prise en charge de victime suspect COVID avec des protocoles précis et contraignants. Ces derniers mois ont aussi été marqués par d'importants incendies dans des exploitations agricoles qui demandent beaucoup d'heures d'intervention consécutives.

L'amicale

En février 2020, nous avons réalisé le running au profit de l'association « les yeux de Valentine ». Vous êtes venus nombreux pour marcher et courir et ainsi permettre un don de plus de 1 300 euros pour l'association. Merci à tous pour cette belle participation. Malheureusement pour l'année 2021, l'organisation du running va être compromise au vu de la crise sanitaire actuelle.

Concernant les calendriers, au moment où je vous écris, la distribution de ceux-ci n'est pas envisageable, cependant ils nous ont été livrés. J'espère qu'au moment où vous lirez cet article, les tournées de calendriers des sapeurs-pompiers auront pu être achevées. Soyez sûr que cette distribution est un moment important pour les sapeurs-pompiers, elle nous permet de rencontrer

la population, nous faire connaître et bien sûr, elle a un impact financier pour l'amicale. Nous mettrons donc tout en place pour vous les faire parvenir.

De plus, la cérémonie de la Ste Barbe prévue le 12 décembre 2020 est elle aussi annulée. Elle est reportée pour début 2021, si les recommandations sanitaires nous le permettent.

Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Prenez soins de vous et de vos proches.

Capitaine Christophe Biteau, Chef de centre

Sergent-chef Grégoire Schneider, Président de l'Amicale et l'ensemble des sapeurs-pompiers



Relais paroissial

La communauté chrétienne de Bournezeau St Vincent Puymaufrais fait partie de la paroisse st Pierre des deux Lays. Le curé de la paroisse est : Mr l'abbé Patrice Boursier qui réside au presbytère de Chantonnay, 2 rue Gutenberg – 02 51 94 30 25 patriceboursier85@gmail.com

INFOS À CONNAÎTRE :

Adresse du local du relais paroissial :
3, rue de la Miltière - 85480 BOURNEZEAU

Accueil au local paroissial :

De 9h45 à 11h :

- Le 1^{er} mardi de chaque mois (jour de foire).
- Chaque vendredi.

Tél. 07.81.78.88.12 joignable seulement pendant les horaires des permanences.

Boîte aux lettres :

A la Miltière, devant la grille d'entrée. Elle est relevée plusieurs fois dans la semaine. Vous pouvez y déposer vos demandes de messes si vous n'avez pu venir lors des heures de permanences.

Horaires des messes :

- A Bournezeau : à 9h30, le 2^{ème} dimanche du mois.
- A St Vincent Puymaufrais : à 9h30, le 4^{ème} dimanche du mois.
- A l'EHPAD des Humeaux : le jeudi, à 16h30 une fois par mois en alternance avec un temps de prière à la même heure un autre jeudi.

Catéchèse et Eveil à la Foi :

A partir du CE1, la catéchèse est proposée :

- Le mercredi de 11h à 12h au local 3, rue de la Miltière pour les enfants de l'école publique.
- Dans le cadre scolaire pour les enfants de l'école St André.
- Pour les enfants de maternelle et CP existe une proposition « Eveil à la Foi ». Parents et enfants peuvent participer à un temps de partage et de célébration à Chantonnay chaque 1^{er} dimanche du mois « le dimanche des familles ».

Aumôneries :

- Pour les jeunes scolarisés en collège ou lycée publics, contacter : Mme Elisabeth Bourrasseau par téléphone au : 02.51.94.30.25
- Pour les jeunes scolarisés dans un collège ou lycée privés, se renseigner dans chaque établissement.

Pour les baptêmes et les mariages :

S'adresser au presbytère de Chantonnay :
Tél : 02.51.94.30.25 pour toute information.



Lors d'un décès :

Un unique numéro de portable à joindre pour la paroisse : 06.85.16.07.14 et seulement dans cette situation.

La demande de la famille du défunt est prise en compte de suite (date, heure, lieu de la cérémonie religieuse...) et transmise immédiatement aux personnes en responsabilité localement.

Ce numéro est connu des professionnels du funéraire qui font parfois les démarches au nom des familles.

Infos régulières :

- Chaque mois, les infos générales sont accessibles à tous dans le panneau devant l'église.
- Possibilité de s'abonner au bulletin paroissial mensuel (début de l'abonnement en janvier). On peut cependant demander un bulletin d'abonnement à un autre moment de l'année.

Vous pouvez aussi contacter :

- Sophie Gabillaud :
Tél. 02.51.40.00.05 pour le service des célébrations.
- Hubert Nativel :
Tél. 06.13.59.26.74 pour le service de la catéchèse.
- Raphaël Pelletreau :
Tél 06.33.98.97.32 pour le service auprès des malades.
- Camille Chancelier :
Tél.02.51.40.70.38 pour toutes infos sur place ou pour la paroisse St Pierre des deux Lays.

Consulter le Blog de la paroisse :

<http://eneglisechantonnaymouchampslesessarts.blogspot.com>
Ou bit.ly/eneglise

(on peut aller sur ce blog via le site du diocèse de Luçon en demandant sur le moteur de recherche : Paroisse de Chantonnay).

Permanences au presbytère de Chantonnay :

- Du mardi au samedi, de 9h30 à 12h
 - Le vendredi après-midi, de 14h30 à 17h
- Tél. : 02.51.94.30.25

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX / 2021

	Tarifs 2021	
CAMPING (par nuit)	Adulte	4,00 €
	Enfant de moins de 13 ans	2,00 €
	Emplacement	3,90 €
	Electricité	4,30 €
	Animal	2,00 €
	Garage mort	3,30 €
	Douche (par douche et par personne)	1,00 €
	Forfait «travailleur» par semaine pour les 2 premières semaines	56,40 €
	Forfait «travailleur» supérieur à 2 semaines par semaine supplémentaire	46,40 €
CIMETIÈRES	Terrain concession : 30 ans	320,00 €
	Terrain concession : 15 ans	150,00 €
	Columbarium concession : 30 ans	700,00 €
	Columbarium concession : renouvellement pour 30 ans	350,00 €
	Cavurne concession : 30 ans	550,00 €
	Cavurne concession : renouvellement pour 30 ans	225,00 €
	Jardin du souvenir : taxe de dispersion	60,00 €
	Jardin du souvenir : plaque d'identification	26,00 €
FOURRIÈRE CANINE	Par jour	30,00 €
REGIE DROIT DE PLACE	1 à 7m compris	2,00 €
	7m à 15m compris	3,00 €
	15m et plus	5,00 €
	Cirque (par jour)	30,00 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	PAC construction neuve	1 632,00 €
	PAC construction existante	816,00 €
MATERIEL DIVERS	Table	1,00 €
	Chaise	0,25 €
	Banc	1,00 €
	Grande tente	68,00 €
	Petite tente	48,00 €
MAIN D'ŒUVRE COMMUNALE	par heure	32,00 €
PHOTOCOPIES Noir et Blanc	Associations et candidats aux élections (cf. délib 13.140) (*)	0,10 €
	Particulier (*)	0,30 €
	Surcoût papier couleur (x nbre de feuilles)	0,02 €

(*) maxi 100 par tirage ; base = 1 page A4 recto x2 pour A4 R/V ou 1 page A3 x4 pour A3 R/V

INFORMATIONS
RÉSERVATIONS MATÉRIEL COMMUNAL

La location de matériel communal (associations et particuliers), il vous est demandé de :

- Prendre contact **auprès des services techniques** pour connaître les disponibilités du matériel au **02.51.40.06.76** ou par mail **servicetechnique@bournezeau.fr**
- Compléter un formulaire de demande disponible à l'accueil de la Mairie ou téléchargeable sur le site de la Mairie **www.bournezeau.fr** (rubrique matériel).

Ce formulaire ensuite devra être déposé **dans la boîte aux lettres des services techniques (ZA de la Coussaie)**.



TARIFS DES SALLES MUNICIPALES / 2021

SALLE LES HALLES (300 m ²) (300 personnes maxi)				
COMMUNE				HORS COMMUNE
Associations - établissements scolaires	Particuliers	Entreprises	Associations, particuliers et entreprises	
Mise à disposition de la salle (journée)	gratuit	166,00 €	187,00 €	208,00 €
Mise à disposition de la salle (demi-journée)	gratuit	83,00 €	93,00 €	104,00 €
Manifestation à but lucratif (journée)	82,00 €			
Manifestation à but lucratif (demi-journée)	41,00 €			

Nota : Pique-niques de quartier : utilisation possible par défaut en cas de mauvais temps (soit 80 €).

FOYER RURAL			
COMMUNE			HORS COMMUNE
Associations - établissements scolaires	Particuliers et entreprises	Associations, particuliers et entreprises	
SALLE DU HAUT	gratuit	32,00 €	
SALLE DU BAS	gratuit	34,00 €	104,00 €

Nota : Pas d'utilisation possible de la cour

FOYER SOLEIL				
A la journée		Demi-journée		Verre cassé
HIVER Du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12	ÉTÉ Du 16/04 au 14/10	Occupations payantes		
Résident Foyer Soleil	48,00 €	36,00 €	19,00 €	1,00 €
Non résident Foyer Soleil	97,50 €	72,00 €	38,50 €	1,00 €

SALLE DE L'ENTAM			
	ASSOCIATION LOCALE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Par jour	gratuit	50,00 €	80,00 €
Demi-journée	gratuit	25,00 €	40,00 €

Nota : Gratuité pour ateliers créatifs (cf. délib 17.076)

SALLES OMNISPORTS	
1 ^{ère} journée	105,00 €
à partir de la 2 ^{ème} journée (consécutives à la 1 ^{ère} journée)	53,00 €

Nota : Tarifs applicables en dehors des occupations habituelles planifiées, qui nécessitent un aménagement spécifique de la salle, et seulement sur convention.

INFORMATIONS RÉSERVATIONS SALLES MUNICIPALES (HORS SALLE LE MITAN VENDÉEN)

A l'accueil de la mairie, 2 place de la Mairie,
ou par téléphone au **02.51.40.71.29**,
ou par mail à **mairie@bournezeau.fr**

TARIFS DES SALLES MUNICIPALES / 2021

SALLE LE MITAN VENDÉEN					
TYPE DE LOCATION	Association Commune	Particuliers Commune	Entreprises Commune	Associations/ Particuliers Hors commune	Entreprises Hors Commune
Du 16 Avril au 14 Octobre					
Grande salle +Bar (la journée)	290 €	420 €	463 €	610 €	672 €
Grande salle +Bar (Demi-journée)	145 €	210 €	232 €	305 €	336 €
Grande salle +Bar (du lundi au vendredi)	580 €	840 €	926 €	1 220 €	1 344 €
Petite Salle Seule (la journée)	97 €	140 €	155 €	203 €	225 €
Petite Salle Seule (Demi-journée)	48 €	70 €	78 €	102 €	113 €
Petite Salle Seule (du lundi au vendredi)	194 €	280 €	310 €	406 €	450 €
Bar attaché à la petite salle	63 €	88 €	96 €	106 €	116 €
Bar seul	172 €	241 €	266 €	292 €	321 €
Petite Salle ajoutée à la grande salle	33 €	47 €	52 €	68 €	75 €
Du 15 Octobre au 15 Avril					
Grande salle +Bar (la journée)	320 €	464 €	510 €	673 €	740 €
Grande salle +Bar (Demi-journée)	160 €	232 €	255 €	337 €	370 €
Grande salle +Bar (du lundi au vendredi)	640 €	928 €	1 020 €	1 346 €	1 480 €
Petite Salle Seule (la journée)	107 €	154 €	170 €	225 €	247 €
Petite Salle Seule (Demi-journée)	54 €	78 €	86 €	113 €	124 €
Petite Salle Seule (du lundi au vendredi)	215 €	310 €	340 €	450 €	495 €
Bar attaché à la petite salle	71 €	98 €	108 €	118 €	129 €
Bar seul	192 €	269 €	296 €	325 €	358 €
Petite Salle ajoutée à la grande salle	37 €	52 €	58 €	75 €	82 €
Participation aux frais de fonctionnement pour ceux qui bénéficient d'une location gratuite	89 €				
Options					
Mise à disposition cuisine	195 €	195 €	195 €	195 €	195 €
Projection	33 €	33 €	33 €	33 €	33 €
Wifi	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €
Caution					
	Salle et équipement	30% du tarif à percevoir			
Journées supplémentaires					
Consécutives à la 1 ^{ère} journée	Tarif 2 ^{ème} jour : 40% du prix de mise à disposition de la salle				
	Tarif 3 ^{ème} jour : 30% du prix de mise à disposition de la salle				
Acompte réservation					
	50% Des sommes à percevoir				

Un forfait location vaisselle de 50 € sera appliqué aux associations de Bournezeau qui utiliseront la vaisselle de cette salle.

INFORMATIONS RÉSERVATIONS SALLE LE MITAN VENDÉEN

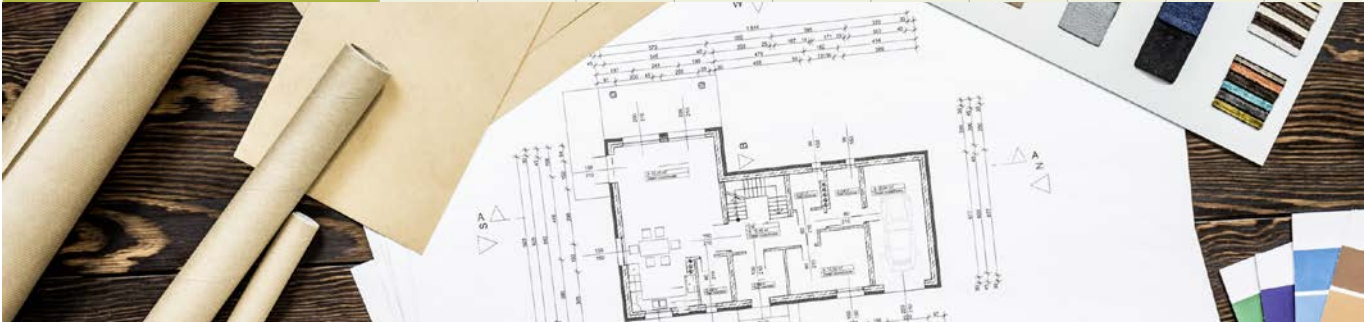
Par mail : servicetechnique@bournezeau.fr
Téléphone portable au 06.74.51.95.43
ou fixe au 02.51.40.06.76



STATISTIQUES / 2020

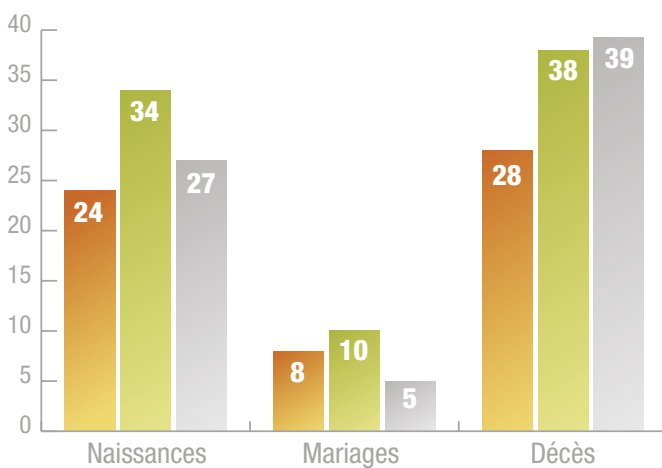
Permis de construire - Arrêtés au 30 novembre 2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Habitations neuves	38	16	11	13	15	10	31	17	10	5
Rénovations et extensions d'habitations	13	11	12	6	11	8	9	5	14	13
Déclarations Préalables	72	80	74	63	80	68	63	96	98	106

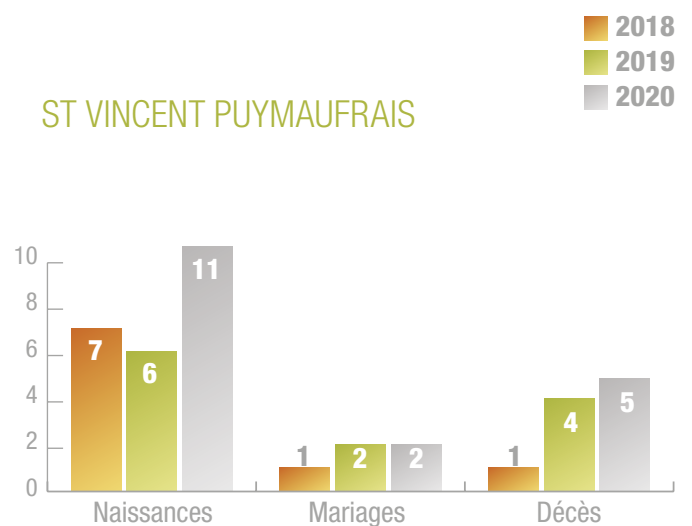


Etat civil - Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020

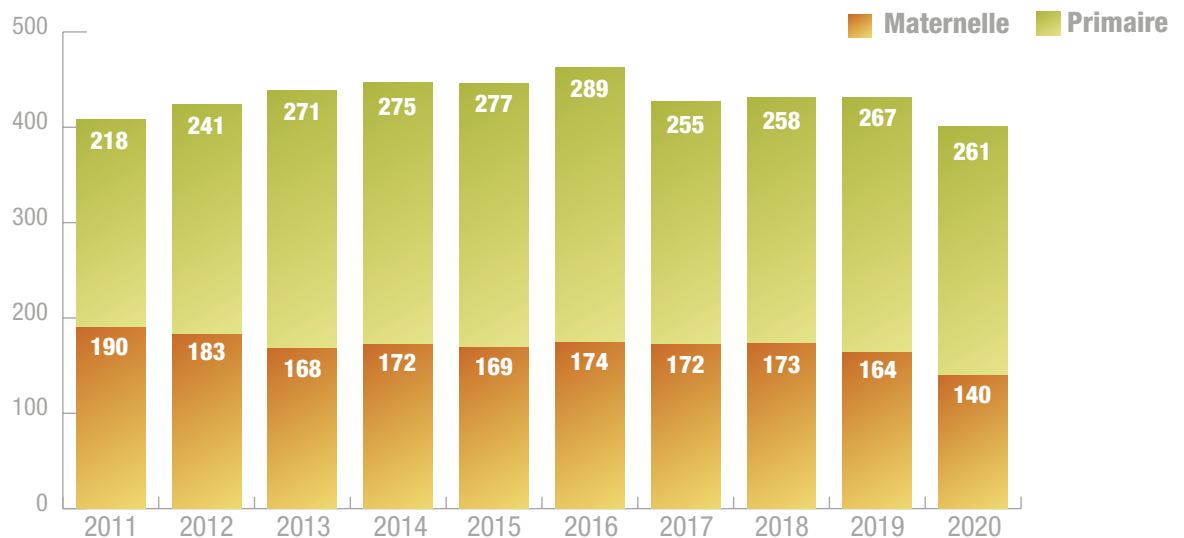
BOURNEZEAU



ST VINCENT PUYMAUFRAIS



Effectifs scolaires - Rentrée 2020



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE : CARTE D'IDENTITÉ, CARTE GRISE...

Carte d'identité / Passeport :

Les demandes de carte d'identité ou de passeport doivent être effectuées obligatoirement dans l'une des communes équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales en Vendée, sur rendez-vous

Ex : Chantonnay, La Roche sur Yon, etc..., liste consultable sur le site de la Préfecture de la Vendée

<http://www.vendee.gouv.fr/>

Les autres démarches de création ou de renouvellement du permis de conduire, de la carte grise, sont également à réaliser en ligne grâce au site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

<https://ants.gouv.fr/>

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES :

ALLO 3400 - Serveur vocal interactif national

Un numéro de téléphone pour toutes vos démarches relatives aux titres sécurisés :

- carte grise
- permis de conduire
- carte nationale d'identité
- passeport biométrique



MAIS ÉGALEMENT :

Maison France Services : un point numérique de proximité

MAISON FRANCE SERVICES*

Nos agents vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien.

- Un suivi de mes dossiers
- Des rendez-vous prestations
- Une aide à la complétude de mes dossiers administratifs
- Des mises en relation facilitées

- Prévention santé
- État civil et famille
- Formation, emploi et retraite
- Logement, mobilité et courrier
- Justice
- Budget

* structure préfiguratrice

Ouverte à tous, la nouvelle Maison France Services délivre une offre de proximité et de qualité sur tous les sujets du quotidien :

- Les remboursements de soins, les indemnités journalières, la prévention santé,
- Les prestations familiales,
- La retraite,
- Les démarches auprès de : Pôle emploi, l'Administration fiscale, la Préfecture.

Un agent d'accueil vous renseignera, vous orientera et vous accompagnera vers un **point numérique** (ordinateur, imprimante, scanner...), vous permettant ainsi de réaliser vos démarches en ligne sur les différents sites partenaires.

L'accueil au sein de la Maison France Services de Chantonnay est assuré par des professionnels de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), qui garantiront une qualité de services à toute la population du territoire et de la Communauté de Communes et cela quel que soit le régime d'affiliation de la personne.

L'installation de la Maison France Services de Chantonnay est le résultat d'un partenariat renforcé entre les élus de la commune, la MSA et différents partenaires. Elle traduit une réelle volonté d'accompagner la population dans ses démarches administratives en un seul lieu.

Les partenaires : Commune de Chantonnay, Mairie, Préfecture, Conseil Départemental de Vendée, CAF de Vendée, CPAM de Vendée, CARSAT, Pôle Emploi, Direction Générale des Finances publiques.



Lieux et Horaires d'ouverture

Mairie de Chantonnay

59 place de l'Hôtel de Ville

02 51 36 88 87

contact@france-services-chantonnay.fr

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h00-12h30					
13h30-17h00					

RECENSEMENT CITOYEN

OBLIGATOIRE

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT
16
ANS !

PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.**

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE
.GOV.FR

SGA/COM 2015

RECENSEMENT DE LA POPULATION



REPORT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

En raison du contexte d'épidémie de Covid-19, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de **reporter** l'enquête annuelle de recensement prévue initialement début 2021 à **2022**.

Réduisons les distances,
ACHETONS LOCAL !



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Pays de
Chantonnay
Ensemble pour réussir



**Soutenons
nos commerces !**

© création www.by-sagency - 2020

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

Ces dates sont susceptibles d'être reportées ou annulées en raison du contexte sanitaire et des restrictions qui seront applicables.

1^{ER} SEMESTRE 2021

JANVIER 2021

- **Samedi 23**
Nuit de la lecture
Les Amis de la bibliothèque

FEVRIER 2021

- **Vendredi 5**
Concours de belote
Club de l'Amitié
Salle Le Mitan Vendéen
- **Samedi 6**
Opération photos de famille
Amicale Laïque
- **Samedi 6**
Assemblée Générale (10h30)
Courlish'club
Salle Les Halles
- **Jeudi 18**
Assemblée Générale
Club de l'Amitié

MARS 2021

- **Samedi 13**
Dîner dansant - USBSH
- **Jeudi 18**
Repas de Printemps
Club de l'Amitié
Salle Le Mitan Vendéen
- **Vendredi 26**
Collecte de sang - Don du sang
Salle Le Mitan Vendéen

AVRIL 2021

- **Lundi 5**
Loto - Club de l'Amitié
Salle Le Mitan Vendéen
- **Samedi 10**
Vente de pizzas - Amicale Laïque
- **Samedi 10**
Nuit de la côte
Bournezeau Sports Mécaniques
- **Dimanche 11**
Course de côte
Bournezeau Sports Mécaniques
Route de Saint Martin des Noyers

MAI 2021

- **Samedi 8**
Tournoi de jeunes «Festifoot»
USBSH
- **Samedi 22**
Stage de printemps - GINGKO
Salle Le Mitan Vendéen
- **Dimanche 23**
Stage de printemps,
matinée découverte - GINGKO
Salle Le Mitan Vendéen

JUIN 2021

- **Samedi 5**
Fête de la bière - USBSH
- **Samedi 5**
Marche gourmande
Basket Club Bournezeau
- **Vendredi 11**
Gala de danse
Rythme Jazz Danc
Salle Le Mitan Vendéen
- **Samedi 12**
Gala de danse
Rythme Jazz Dance
Salle Le Mitan Vendéen
- **Dimanche 20**
Kermesse paroissiale
Ecole privée «Saint André»
- **Samedi 26**
Fête champêtre
Amicale Laïque Ecole publique
La Courte Echelle
Prairie des Humeaux

JUILLET 2021

- **Mardi 13**
Fête nationale et moules frites
Commune et Marsupil'amis
Prairie des Humeaux
- **Mardi 20**
Collecte de sang - Don du sang
Salle Le Mitan Vendéen
- **Dimanche 25**
Vide grenier
Basket Club Bournezeau

CONTACT ET HORAIRES DE MAIRIE

MAIRIE
2 place de la Mairie
85480 BOURNEZEAU

Tél. : **02.51.40.71.29**

Site Internet : www.bournezeau.fr

E-mail : mairie@bournezeau.fr

	Horaires d'accueil de la Mairie	
	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9h00 – 12h00	15h00 - 18h00
MARDI	9h00 – 12h00	15h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 – 12h00	Fermé
JEUDI	9h00 – 12h00	Fermé
VENDREDI	9h00 – 12h00	15h00 - 19h00

LES ACTUALITÉS DE VOTRE COMMUNE

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter (le mot des élus) en page d'accueil du site de la commune www.bournezeau.fr et vous recevrez chaque semaine, les actualités municipales et associatives de Bournezeau.



Directeur de publication : Louissette BILLAUDEAU

Photos : Commune de Bournezeau, associations, écoles,
Roger Walker, Freepick, PSD Graphic,
PIXABAY, Graphic Burger

Conception / Impression : MÉDIA horizon ib IMPRIMERIE du bocage
02 51 46 59 10 - www.imprimeriedubocage.fr